

| 2020

RAPPORT ANNUEL

Le prix et la qualité du service
public de **l'eau potable et de
l'assainissement** du Grand Nancy

métropole

GrandNancy



SOMMAIRE

I. PARTIE INTRODUCTIVE	3
PRESENTATION GENERALE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT	4
LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2020	8
II. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	10
II.1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	11
A. LA RESSOURCE EN EAU	11
1. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	11
2. LES VOLUMES PRELEVES	11
B. LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	12
1. LES VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION	12
2. LE COUT DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	15
C. LA DISTRIBUTION DE L'EAU	17
1. LE RESEAU D'EAU POTABLE	17
2. LES BRANCHEMENTS	20
3. LES CONSOMMATIONS D'EAU	23
4. LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE	26
D. LES ABONNES	32
E. LA QUALITE DE L'EAU	35
F. LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	39
1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	39
2. LES POINTS D'EAU INCENDIE	39
3. LES ACTIONS DU SERVICE PUBLIC DE LA DECI	40
4. LA CONFORMITE DE LA COUVERTURE INCENDIE	42
5. LE BUDGET DECI	42
II.2 LES INVESTISSEMENTS	43
A. LES TRAVAUX SUR LE RESEAU	43
B. LA PROGRAMMATION ET LES TRAVAUX	44
III. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	47
III.1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	48
A. LE RESEAU DE COLLECTE	48
B. LES BRANCHEMENTS	50
C. L'EPURATION	52
1. LES VOLUMES et charges epurés	53
2. LE COUT DE l'épuration des eaux usées	59
3. LES VISITES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	60
III.2 LES INVESTISSEMENTS	61
A. LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX	61
B. LES TRAVAUX SUR LA STEP	63
C. LA PROGRAMMATION ET PROJETS DE TRAVAUX	63
IV. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	67
A. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	68
B. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS	69
C. INDICATEURS DE PERFORMANCE : LE TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS	69
V. LES ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS	70
A. LA TARIFICATION ET LA FACTURATION	71
B. LES DEPENSES ET LES RECETTES	79
VI. ANNEXES	85
ANNEXE 1 : LISTE RECAPITULATIVE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	86
ANNEXE 2 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	90
ANNEXE 3 : AGENCE REGIONALE DE SANTE	99
ANNEXE 4 : DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	100
ANNEXE 5 : AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	101

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

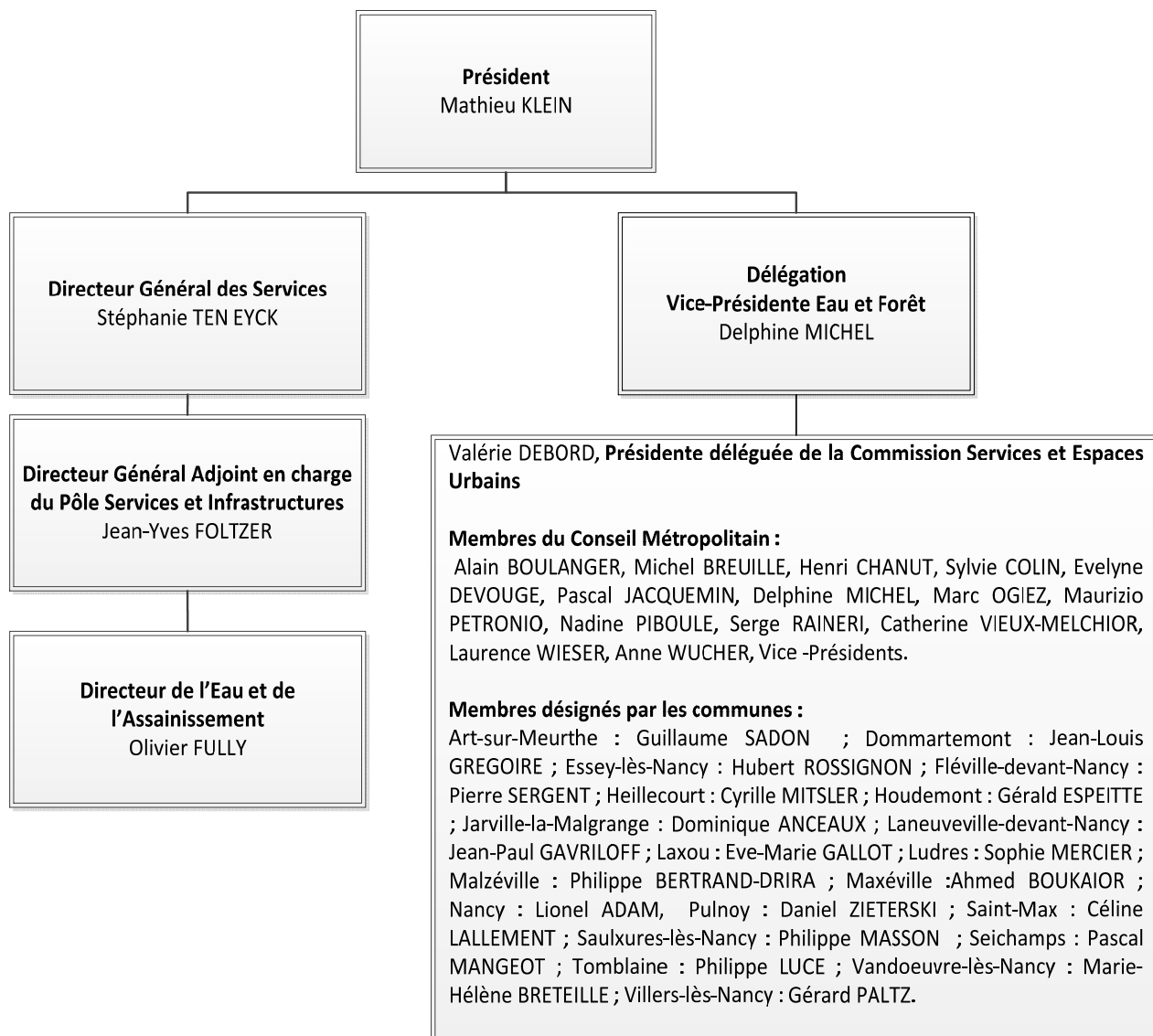
Présenté au Conseil Métropolitain dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres du Grand Nancy à son Conseil Municipal.

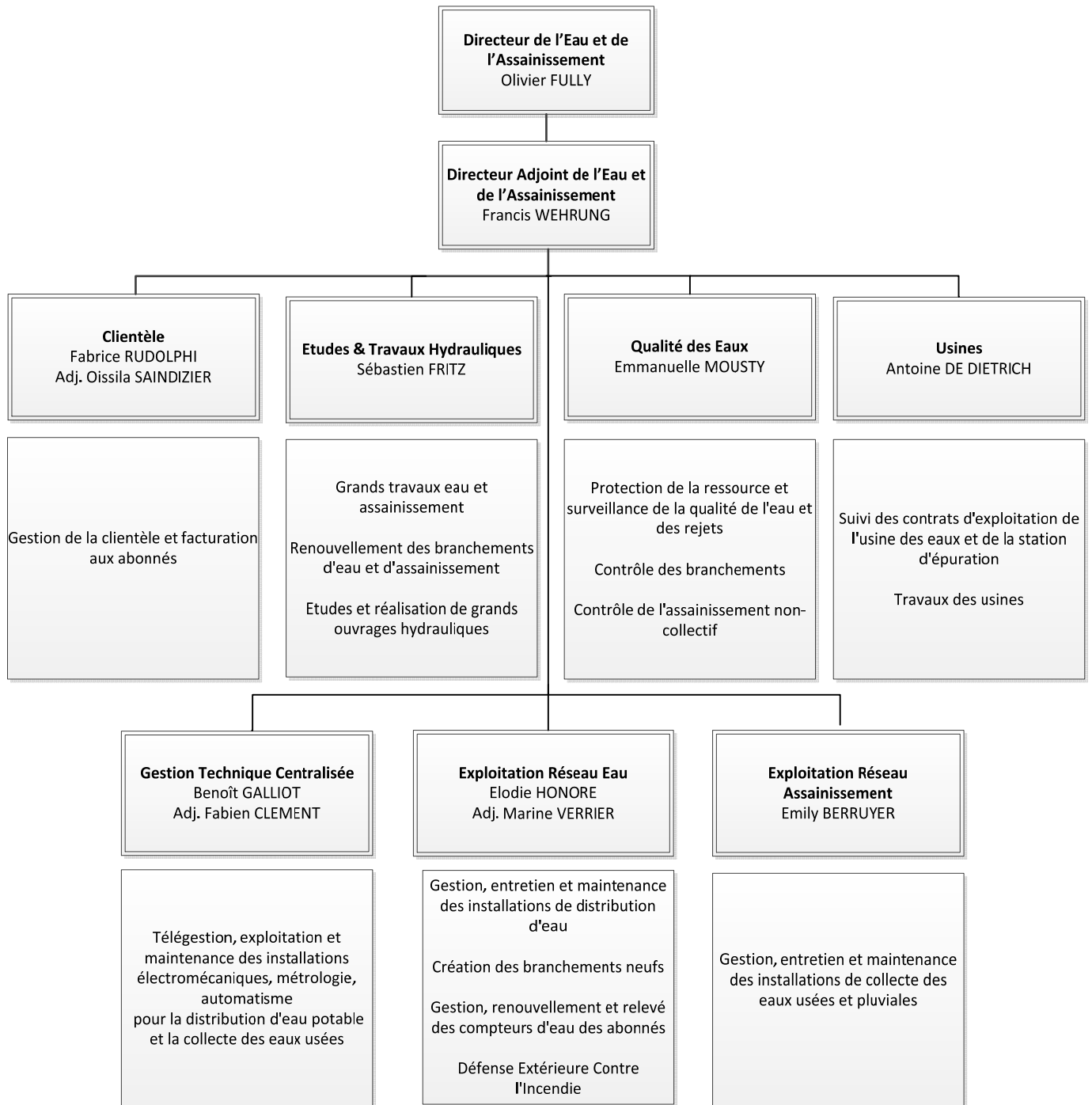
Dans les quinze jours qui suivent sa présentation, ce rapport est transmis par voie électronique au préfet de département dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. PARTIE INTRODUCTIVE

PRESENTATION GENERALE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2021





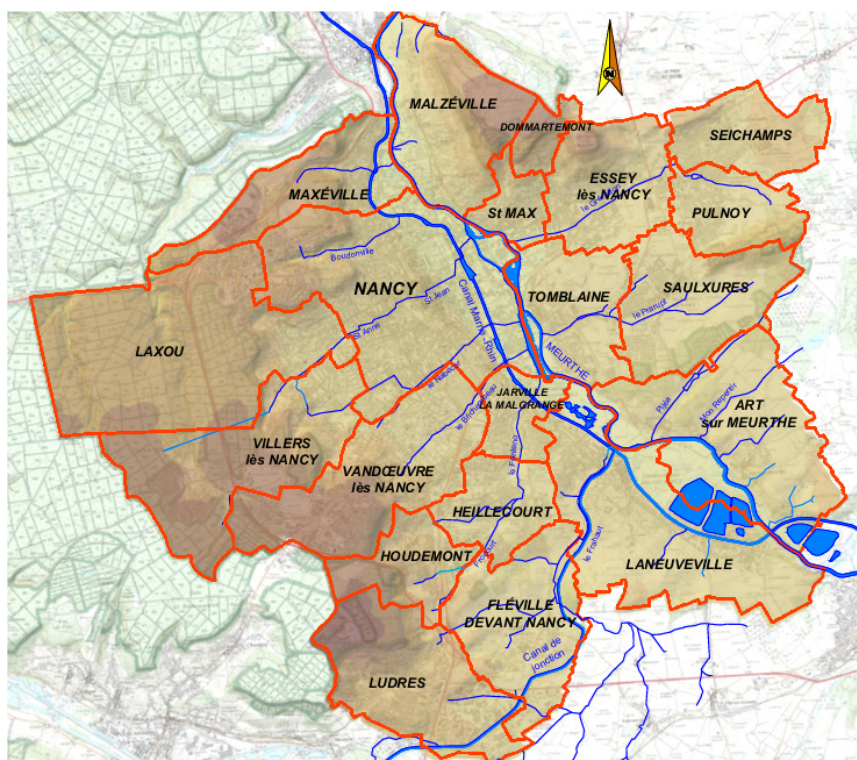
Compte tenu du contexte naturel spécifique de l'agglomération nancéenne dans le domaine de l'eau (ressource en eau brute de surface, topographie en forme de cuvette augmentant les difficultés de gestion des eaux pluviales, fragilité du milieu naturel recevant les rejets d'eaux usées, sensibilité à l'eutrophisation), les missions de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement sont multiples et complexes.

Ce sont d'ailleurs les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de l'eau qui sont à l'origine de la création du District en 1959. Douze communes à l'époque ont créé la structure intercommunale autour de la compétence eau et assainissement pour déterminer un plan d'action commun visant à mettre en place des solutions, afin d'assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante et de préserver l'environnement par la collecte et le traitement

des eaux usées. Fin décembre 1995, dix-huit communes avaient transféré cette compétence à l'organisme intercommunal.

Au 31 décembre 1995, le Grand Nancy s'est substitué au District de l'Agglomération Nancéenne en intégrant deux communes supplémentaires.

Depuis cette date, le Grand Nancy gère la distribution d'eau potable, la collecte et l'épuration des eaux usées pour le compte des 261 055 habitants des vingt communes qui le composent, soit : [Art-sur-Meurthe](#), [Dommartemont](#), [Essey-lès-Nancy](#), [Fléville-devant-Nancy](#), [Heillecourt](#), [Houdemont](#), [Jarville-la-Malgrange](#), [Laneuveville-devant-Nancy](#), [Laxou](#), [Ludres](#), [Malzéville](#), [Maxéville](#), [Nancy](#), [Pulnoy](#), [Saint-Max](#), [Saulxures-lès-Nancy](#), [Seichamps](#), [Tomblaine](#), [Vandœuvre-lès-Nancy](#), [Villers-lès-Nancy](#).



Les services d'eau et d'assainissement sont gérés en régie. La collectivité a donc la maîtrise de tous les choix en matière d'investissement et de niveau de service. La gestion de l'usine des eaux et de la station d'épuration est confiée, sous forme de marchés publics d'exploitation, à des sociétés spécialisées sous le contrôle étroit de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. C'est ainsi qu'après avis de la commission

spécialisée, le Conseil Métropolitain ou le Bureau du Grand Nancy décide, par délibérations, de tout ce qui concerne le fonctionnement du service, les budgets et les travaux.

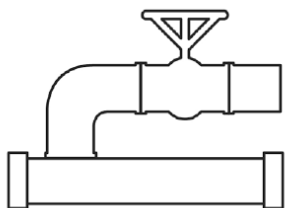
La plupart des travaux neufs ainsi que les travaux d'entretien de réseau sont également confiés à des entreprises spécialisées dans le cadre de procédures de marchés publics.

LES CHIFFRES CLES POUR L'ANNEE 2020

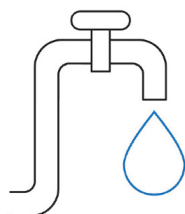
Eau potable



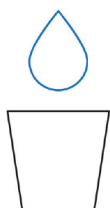
62 207 Abonnés



974 km de canalisations
(hors branchement)



17,07 Mm³ d'eau potable
produite



14,00 Mm³ consommés



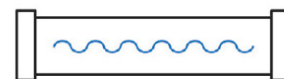
3,57 € TTC

(sur la base d'une
facture de 120 m³)

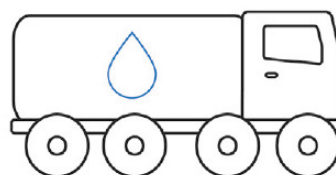
Assainissement



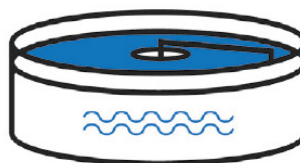
61 589 Abonnés



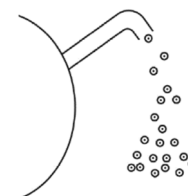
1 411 km de collecteurs



Extraction de 1 278 tonnes de matière



27,92 Mm³ traités



4 151 tonnes de
matière sèche

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2020

- 16 MARS 2020 - 1^{ER} CONFINEMENT ET ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUTE D'ACTIVITE EAU ET ASSAINISSEMENT



- DE JUIN A AOUT - REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU COLLECTEUR VISITABLE BOULEVARD LOBAU



- 17 JUILLET - ELECTION DU PRESIDENT ET DE LA VICE-PRESIDENTE EAU ET FORET EN CONSEIL METROPOLITAIN



- 3 AOUT - DEMARRAGE DES TRAVAUX DE REFONTE DE LA DIGESTION DES BOUES ET DE VALORISATION DU BIOGAZ DE LA STEP



- 5 NOVEMBRE - MISE EN SERVICE DE LA BACHE DE MATURATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE E. IMBEAUX



- 12 NOVEMBRE - DECISION DU CONSEIL METROPOLITAIN D'EXONERATIONS DE FACTURES D'EAU DES TPE/PME DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

II. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

II.1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. LA RESSOURCE EN EAU

L'alimentation en eau brute de l'agglomération nancéienne repose sur une unique ressource d'eau de surface : la Moselle.

Après deux prétraitements sur le site de prélèvement (dégrillage pour retenir les éléments flottant et un tamisage pour éliminer les corps solides en suspension), l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement Edouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy par l'intermédiaire d'une usine élévatoire, d'un bassin de mise en charge et de deux aqueducs de 11 km.

En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau brute de Moselle (crues, phénomènes de pollution transitoire, ...) ou de débit d'étiage trop faible, le Grand Nancy peut compter sur une réserve de 2,5 millions de m³ assurant une autonomie d'une vingtaine de jours environ pour l'approvisionnement en eau brute de l'ensemble de l'agglomération.

Un projet de diversification de la ressource est conduit par le Grand Nancy pour établir un prélèvement dans la Meurthe (Cf. [II.2.B](#)).

1. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Le Grand Nancy a obtenu le 2 octobre 2008 l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la dérivation et l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Conformément à cet arrêté, le Grand Nancy a mis en service fin 2011 une première station d'alerte et une seconde station située 15 km en amont de la première en novembre 2017.

Ces stations d'alerte ont pour but de suivre 24h/24 la qualité de la Moselle et d'aider à la détection des pollutions qui pourraient l'affecter, afin d'engager dans les meilleurs délais les actions appropriées pour garantir la qualité de l'eau distribuée par le Grand Nancy.

2. LES VOLUMES PRELEVES

Le volume prélevé dans la Moselle est en baisse de 11 % depuis 2011.

Il se contracte de 6% entre 2019 et 2020. Deux éléments expliquent cette baisse :

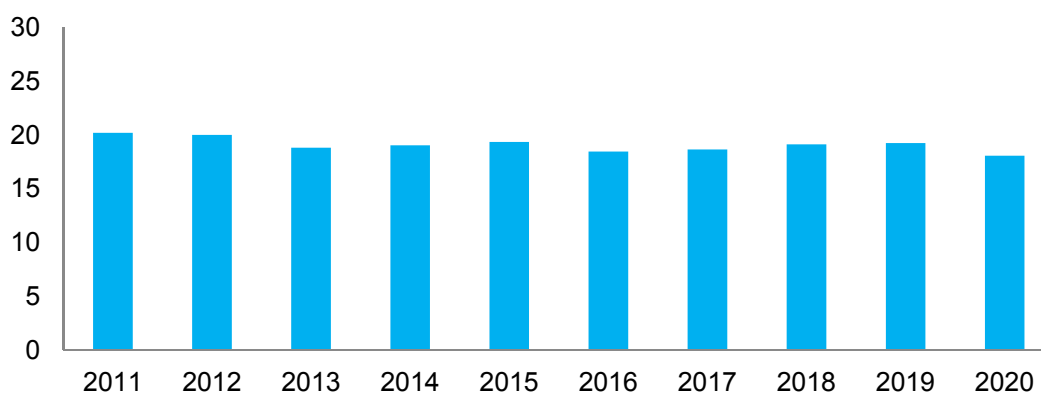
- la diminution des volumes consommés sur la métropole,
- la réduction du volume consommé par le process de production par l'usine de production Edouard Imbeaux.

LES VOLUMES PRELEVES ANNUELLEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume d'eau prélevé (en m ³)	20 204 640	20 010 059	18 823 239	19 046 448	19 355 697	18 461 222	18 659 581	19 132 484	19 250 377	18 077 789
Evolution	-1,43%	-0,96%	-5,93%	1,19%	1,62%	-4,62%	1,07%	2,53%	0,62%	-6,09%

VOLUME D'EAU PRELEVE ANNUELLEMENT

En millions m³



B. LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

La production d'eau potable de l'agglomération nancéienne est assurée par l'usine de production Edouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy et exploitée par la Société Nancéienne des Eaux dans le cadre d'un contrat d'exploitation pour la période 2016/2022.

L'usine est constituée de deux files de traitement : la file 1 achevée en 1985 et la file 2 mise en service fin 2007. La capacité totale de production est de 130 000 m³/j dont 90 000 m³/j bénéficiant d'un traitement final d'ultrafiltration (procédé permettant de mieux maîtriser les concentrations de certains paramètres critiques pour la qualité de l'eau : bactériologie, turbidité, trihalométhanes, ...). Les 40 000 m³/j au-delà recevraient un traitement aux ultraviolets. Cette capacité n'est pas utilisée au regard des volumes consommés sur la Métropole.

1. LES VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION

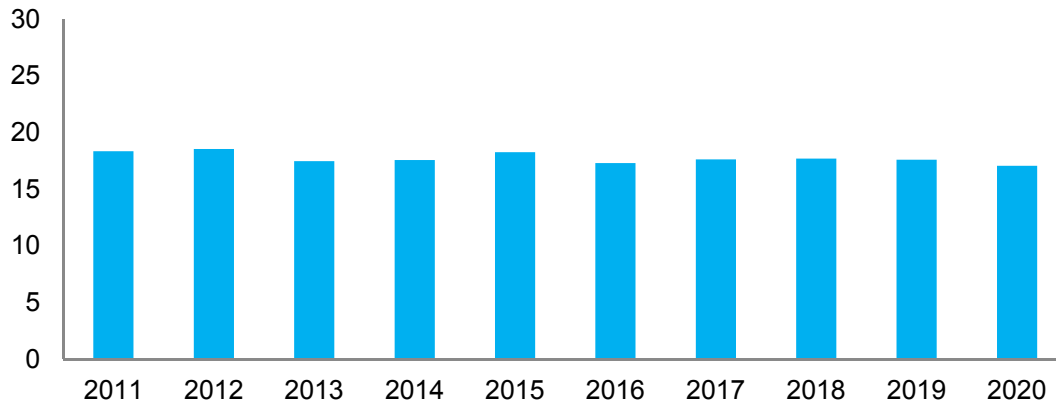
LES VOLUMES PRODUITS ANNUELLEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume d'eau produit (en m ³)	18 360 846	18 562 588	17 482 005	17 586 338	18 273 412	17 307 206	17 638 185	17 706 331	17 613 351	17 077 900
Evolution	-2,25%	1,10%	-5,82%	0,60%	3,91%	-5,29%	1,91%	0,39%	-0,53%	-3,04%

Le volume produit est en baisse de l'ordre de 3% conséquence de la baisse des consommations due vraisemblablement à la crise sanitaire.

VOLUME D'EAU PRODUIT ANNUELLEMENT

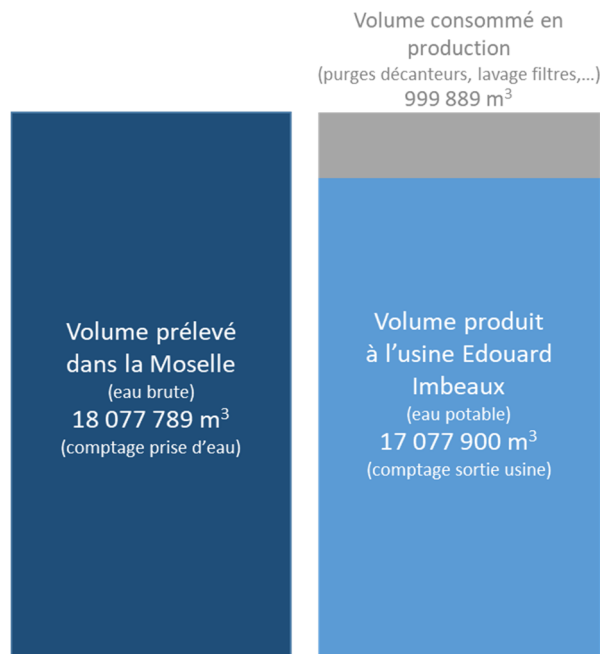
En millions m³



La production journalière moyenne s'établit à 46 661 m³/j, le minimum à 37 926 m³ le 23 août 2020 et la pointe à 57 283 m³/j le 29 janvier 2020. La pointe journalière est faible et intervenue en hiver contrairement aux années précédentes au cours desquelles elle se matérialisait en début d'été lors des fortes chaleurs.

Le volume consommé en production correspond à la différence entre le volume prélevé et celui produit. Il est notamment nécessaire aux purges des décanteurs et aux lavages des filtres dont le recyclage est partiel. Il s'élève à 999 889 m³ et est en forte baisse par rapport aux deux années précédentes (- 38,92% par rapport à 2019) car le chantier de bâche de maturation est arrivé à son terme et a donc occasionné moins de fonctionnement sans recirculation des eaux de lavage qu'en 2019.

bilan



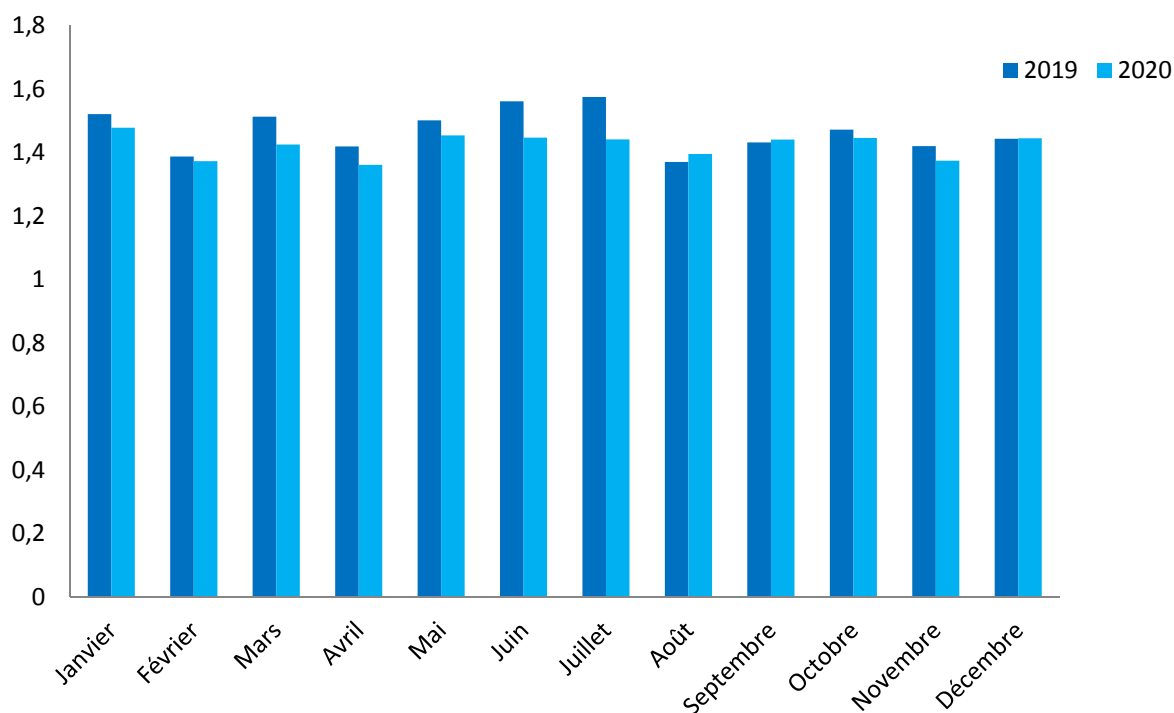
LES VOLUMES PRODUITS MENSUELLEMENT

Le profil des productions mensuelles est différent de celui de 2019. La baisse de production est essentiellement constatée entre mars et juillet 2020, périodes du premier confinement et de reprise progressive qui l'a directement suivi.

Mois	2019	2020	% 2019/2020
Janvier	1 521 045	1 477 983	-2,83%
Février	1 387 097	1 372 638	-1,04%
Mars	1 512 619	1 424 755	-5,81%
Avril	1 419 095	1 361 069	-4,09%
Mai	1 501 023	1 453 977	-3,13%
Juin	1 561 359	1 446 587	-7,35%
Juillet	1 574 830	1 440 906	-8,50%
Août	1 369 837	1 394 978	1,83%
Septembre	1 431 506	1 440 862	0,65%
Octobre	1 472 031	1 445 484	-1,80%
Novembre	1 419 749	1 374 189	-3,21%
Décembre	1 443 160	1 444 472	0,09%
TOTAL	17 613 351	17 077 900	-3,04%

VOLUME PRODUIT MENSUELLEMENT

En millions m³



Une partie du volume produit sert à la gestion des équipements, au nettoyage des réservoirs de tête et à l'auto-surveillance de la qualité de l'eau produite (33 359m³ en 2020). Cette part du volume produit qui n'a pas été mis en distribution en 2020 est stable par rapport à l'année 2019.

Le volume produit mis en distribution au cours de l'année 2020 s'établit à 17 044 541 m³ en baisse de 3% par rapport à 2019.

bilan

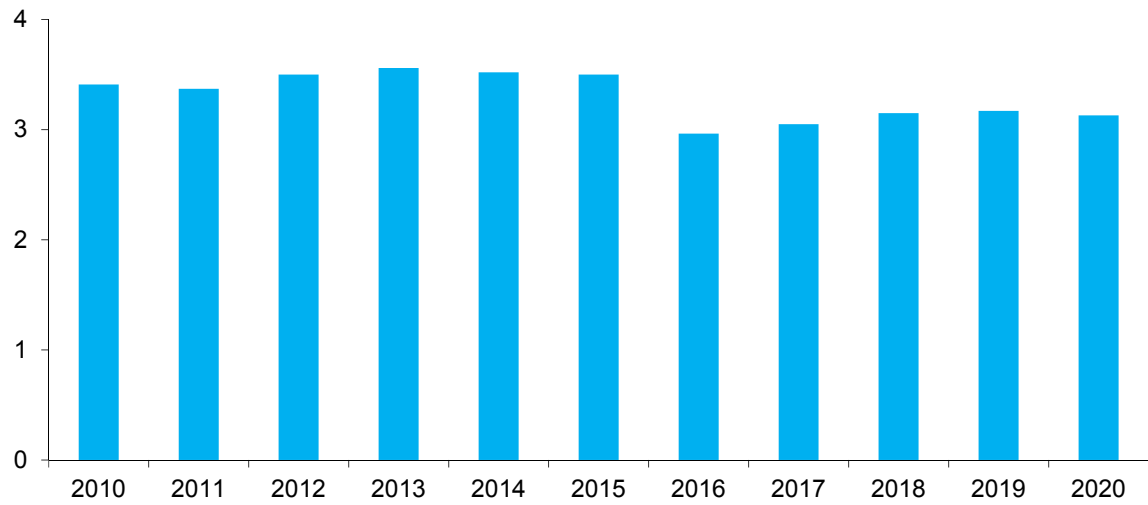


2. LE COUT DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût annuel de traitement en M € HT	3,37	3,5	3,56	3,52	3,5	2,96	3,05	3,15	3,17	3,13
<i>Evolution du coût</i>	-1,17%	3,86%	1,71%	-1,12%	-0,57%	-15,32%	-12,86%	3,28%	0,63%	-1,26%
Travaux de renouvellement annuellement exécutés en M € HT	0,62	0,96	1,00	0,50	1,58	0,17	0,37	0,21	0,42	0,37

COÛT ANNUEL DU TRAITEMENT

En millions € HT



Le coût annuel de traitement est en baisse de 1,26 % par rapport à celui de l'année 2019. Cette baisse est essentiellement liée à la diminution des volumes produits, conjuguée à la baisse des indices de prix.

Le montant des travaux de renouvellement réalisés est sensiblement comparable à celui de l'année 2019. En 2020, 12 chantiers ont été engagés ou poursuivis dont le remplacement d'armoires électrique de la file 1, de la conduite des eaux de lavage de la file 1, des serveurs de supervision et d'automates ainsi que le renouvellement d'analyseurs.

C. LA DISTRIBUTION DE L'EAU

1. LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable est constitué de :

- 974 km de canalisations de diamètre de 60 à 1 500 mm et de 53 176 branchements,
- 32 ouvrages de stockage, d'un volume utile total de 89 920 m³, et 28 stations de surpression ou de pompage.

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DES OUVRAGES DU RESEAU D'EAU POTABLE

La consommation électrique facturée en 2020 pour le captage, le transport et la distribution de l'eau potable (hors usine de traitement) s'élève à 8.9 M kWh contre 9,5 M kWh en 2019 soit une baisse d'environ 6 % qui suit la tendance à la baisse des volumes prélevés, produits et distribués.

La gestion de ce réseau est assurée en régie par plus de 105 agents métropolitains. L'objectif est d'assurer la continuité de la distribution de l'eau dans le respect des normes de qualité.

Les principales missions réalisées sont les suivantes :

- maintenance des installations de pompage, des réservoirs d'eau potable, des appareils de mesure, du barrage et de la microcentrale de Méréville, des installations de sécurité (alarmes et télésurveillance),
- maintenance de l'ensemble des canalisations, branchements, appareils de régulation et poteaux d'incendie,
- recherche et réparation de fuites sur les réseaux et branchements,
- surveillance et télégestion à distance des installations du réseau de distribution d'eau potable 24h sur 24h, 365 jours par an,
- gestion du parc et relevé des compteurs,
- surveillance et contrôle de la distribution de l'eau potable,
- gestion des abonnements et facturation de l'eau et de l'assainissement.

LA LONGUEUR DE CONDUITES, PAR COMMUNES, PAR MATERIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

RESEAU							
COMMUNE	FONTE DUCTILE (km)	FONTE GRISE (km)	PVC (km)	PEHD (km)	ACIER (km)	BETON AME TOLE (km)	TOTAL (km)
ART-SUR-MEURTHE	14,20	0,77	1,65	0,17			16,79
CHAMPIGNEULLES	1,83						1,83
DOMMARTEMONT	6,68	2,29	0,82	0,01			9,79
ESSEY-LES-NANCY	23,90	9,85	5,38	0,43			39,56
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	22,93		12,09	1,58			36,60
HEILLECOURT	27,99	1,53	12,12	1,05			42,69
HOUEMONT	15,07	0,46	6,72	0,10			22,35
JARVILLE LA MALGRANGE	14,76	9,40	3,68	0,02			27,85
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	31,57	2,18	10,45	1,01	1,44		46,66
LAXOU	27,84	7,83	6,83	0,59			43,09
LUDRES	27,23	0,61	25,46	0,72	3,11		57,14
MALZEVILLE	24,52	6,09	6,49	0,54			37,65
MAXEVILLE	36,54	5,20	2,22	0,52	0,03		44,52
MESSEIN	0,26		0,82				1,08
NANCY	141,45	70,32	17,50	1,75	0,32		231,34
PULNOY	16,29	1,79	10,27	0,48			28,83
SAINT-MAX	15,09	13,69	3,32	0,55	0,06		32,71
SAULXURES-LES-NANCY	26,13	1,91	4,52	0,14			32,70
SEICHAMPS	16,46	4,61	9,17	0,20			30,44
TOMBLAINE	26,88	5,87	3,83	0,64			37,21
VANDOEUVRE-LES-NANCY	55,20	25,74	9,18	0,84	0,32		91,28
VILLERS-LES-NANCY	43,83	10,17	6,74	1,01			61,75
Sous-total	616,65	180,32	159,27	12,34	5,29	0,00	973,88

AQUEDUC-ADDUCTION							
COMMUNE	FONTE DUCTILE (km)	FONTE GRISE (km)	PVC (km)	PEHD (km)	ACIER (km)	BETON AME TOLE (km)	TOTAL (km)
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	2,60					3,18	5,78
HEILLECOURT	1,82					1,36	3,18
LUDRES	5,25					0,43	5,68
MESSEIN	1,45					1,29	2,74
MEREVILLE	2,51						2,51
RICHARDMENIL	0,01						0,01
VANDOEUVRES-LES-NANCY	2,28				1,32	0,51	4,11
Sous total	15,92	0,00	0,00	0,00	1,32	6,77	24,01
TOTAL	632,57	180,32	159,27	12,34	6,61	6,77	997,89

Le linéaire de conduite est inchangé par rapport à 2019.

En 2020 ont été notamment réalisés :

- la détection et la réparation de 180 fuites,
- plus de 1 826 interventions chez les particuliers pour des réparations ou des enquêtes,
- plus de 68 000 relevés de compteurs d'eau,
- le renouvellement de 9 226 compteurs d'eau potable dans le cadre du déploiement du relevé à distance de ces derniers,
- 91 interventions de maintenance sur les appareils de régulation,
- le contrôle de 149 km de canalisations de gros diamètre et aqueducs,
- 4 493 actions de maintenance préventive et curative réalisées sur les 3 529 équipements électromécaniques, capteurs, bâtiments, et équipements hydrauliques nécessaires au fonctionnement des stations de pompage et réservoirs d'eau potable,
- 246 interventions sur les 204 compteurs de surveillance et sectorisation du réseau de distribution,
- 271 actions de maintenance préventive et curative sur les 32 analyseurs de chlore et 22 dispositifs de rechloration,
- l'étude et la réponse à 9 402 Avis de Travaux Urgents (ATU), Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).



Les chiffres ci-dessus sont comparables à ceux de 2019.

Ils témoignent de la mobilisation sans faille des équipes en charge de l'exploitation du réseau d'eau potable pour garantir la continuité du service malgré la crise sanitaire ainsi que de l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre pour protéger les agents du virus dans le cadre de leurs interventions.

2. LES BRANCHEMENTS

Fin 2020, le nombre de branchements d'eau potable étaient de 53 176 branchements contre 53 039 en 2019.

LES DELAIS D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

En cas de déménagement, la procédure mise en place par le Grand Nancy repose sur l'établissement d'un relevé d'index du compteur d'eau contradictoire entre l'abonné sortant et le rentrant. La mise en service du branchement est donc instantanée.

Dans les autres cas, une demande d'ouverture de branchement est traitée dès réception d'un dossier de demande.

En 2020, le délai moyen d'ouverture d'un branchement après réception de la demande est d'environ 3 jours. Pour les branchements fermés depuis plus de 4 jours, une purge préalable suivie d'une analyse sont réalisées afin de s'assurer de la qualité d'eau distribuée.

De manière générale, les services du Grand Nancy interviennent le jour même ou le lendemain de la réception de la demande ; il peut arriver que ce délai soit plus long en raison de l'indisponibilité du demandeur, un rendez-vous étant systématiquement fixé avec ce dernier.

LA CREATION DE BRANCHEMENTS

Une partie de cette activité est directement liée à l'urbanisation sur le territoire métropolitain. Elle permet de desservir en eau potable les nouveaux bâtiments conformément au règlement du service de l'eau.

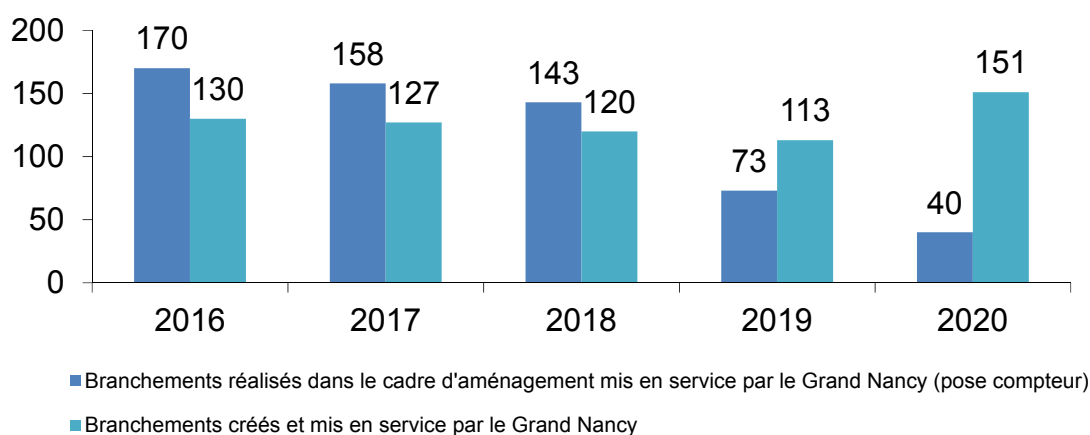
L'instruction de l'ensemble du processus depuis la demande du pétitionnaire jusqu'à la réalisation des travaux n'excède pas un délai de 8 semaines.

Les travaux entrepris par le Grand Nancy peuvent aller de la simple pose de compteur avec mise en service du branchement (notamment lors d'opérations d'aménagement) à la réalisation complète du branchement depuis la canalisation publique jusqu'à la parcelle.

En 2020, 191 branchements neufs ont été mis en service pour un montant total de 399 688 € HT.

Il est notable que, malgré la crise sanitaire, le nombre de création de branchement est élevé (151 branchements en 2020 contre 113 en 2019).

L'EVOLUTION DE LA CREATION DE BRANCHEMENT SUR LA PERIODE 2016-2020



REPARTITION DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE MIS EN SERVICE EN 2020

PAR COMMUNE

COMMUNES	EAU POTABLE	
	Nombre de branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement mis en service par le Grand Nancy (pose compteur)	Nombre de branchements créés et mis en service par le Grand Nancy
ART-SUR-MEURTHE	1	1
DOMMARTEMONT		
ESSEY-LES-NANCY		3
FLEVILLE-DEVANT-NANCY		3
HEILLECOURT	1	
HOUEMONT	1	3
JARVILLE-LA-MALGRANGE		2
LANEUVEVILLE-DVT-NANCY	4	7
LAXOU	3	15
LUDRES		3
MALZEVILLE	3	17
MAXEVILLE	2	12
MESSEIN (ZAC du Breuil)	1	
NANCY	4	30
PULNOY	2	2
SAINT-MAX		7
SAULXURES	7	3
SEICHAMPS	3	10
TOMBLAINE	8	10
VANDOEUVRE-LES-NANCY		9
VILLERS-LES-NANCY		14
TOTAL	40	151
		191

LA RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Suivant "l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine", déclinaison du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001, la teneur maximale en plomb est fixée à 10 µg/l.

La directive 2020/2184 du parlement européen et du conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui sera transposée en droit français prévoit de diminuer ce seuil à 5 µg/l à respecter au plus tard le 12 janvier 2036.

Afin de garantir l'absence de plomb sur le réseau, et après avoir supprimé les canalisations en plomb, le Grand Nancy poursuit le renouvellement des branchements d'eau potable en plomb depuis 1994.

Par renouvellement du branchement, il faut entendre :

- l'équipement de la prise d'eau sur conduite de distribution publique,
- la canalisation sous domaine public ou privé, entre la conduite publique et le compteur,
- le dispositif d'arrêt du service des Eaux au point de livraison (compteur).

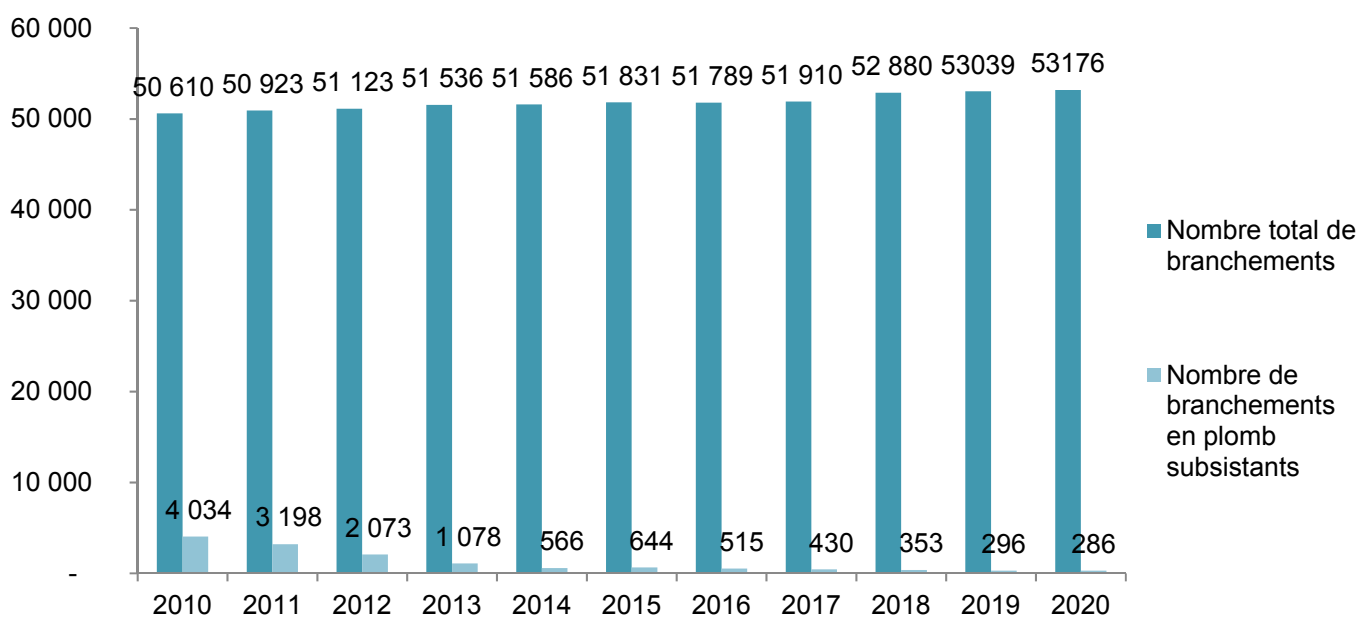
En 2020, le Grand Nancy a poursuivi l'élimination de branchements en plomb en remplaçant 18 branchements de ce type.

NOMBRE DE BRANCHEMENTS EN PLOMB SUBSISTANT DANS CHAQUE COMMUNE

AU 31 DECEMBRE 2020

COMMUNES	BRANCHEMENTS EN PLOMB		RECALAGE DU RECENSEMENT SUITE A DES VERIFICATIONS SUR LE TERRAIN	BRANCHEMENTS EN PLOMB AU 31/12/2020
	au 31/12/2019	changés en 2020		
ART-SUR-MEURTHE	3	0	0	3
DOMMARTEMONT	0	0	0	0
ESSEY-LES-NANCY	0	8	8	0
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	1	0	0	1
HEILLECOURT	0	0	0	0
HOUEMONT	1	0	0	1
JARVILLE-LA-MALGRANGE	9	0	0	9
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	3	1	0	2
LAXOU	5	0	0	5
LUDRES	3	0	0	3
MALZEVILLE	7	0	0	7
MAXEVILLE	0	0	0	0
NANCY	150	4	0	146
PULNOY	1	0	0	1
SAINT-MAX	9	0	0	9
SAULXURES-LES-NANCY	3	0	0	3
SEICHAMPS	15	0	0	15
TOMBLAINE	23	0	0	23
VANDOEUVRE-LES-NANCY	53	1	0	52
VILLERS-LES-NANCY	10	4	0	6
TOTAL	296	18	8	286

RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB



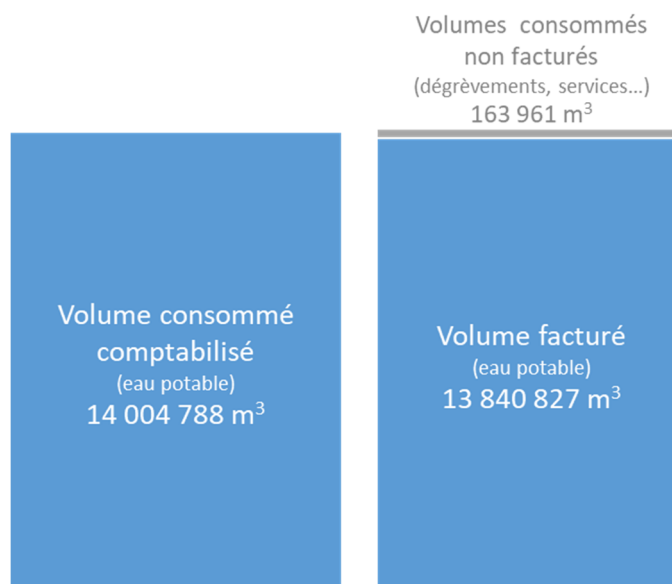
Le programme de remplacement des branchements en plomb se poursuit. Il est à noter que les derniers branchements résiduels sont les plus complexes à supprimer, ce qui explique la baisse du rythme de résorption de ces dernières années.

3. LES CONSOMMATIONS D'EAU

VOLUME CONSOMMÉ COMPTABILISÉ EN 2020

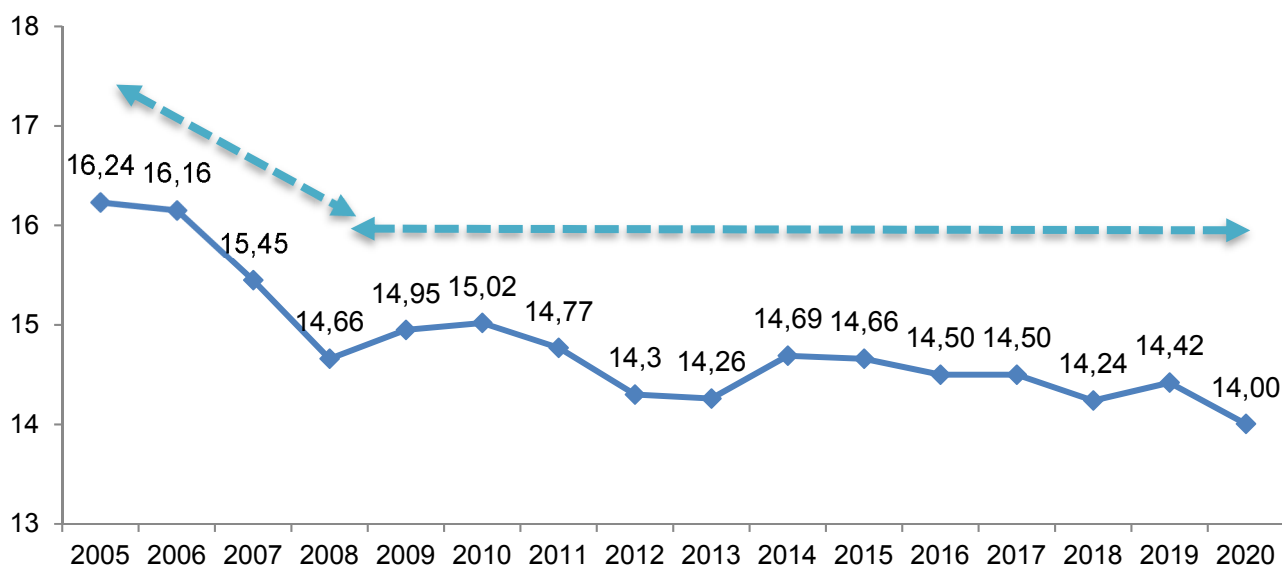
VOLUME FACTURE	13 840 827 m³
Corrections Volume consommé non facturé (dégrèvements, service...)	163 961 m ³
VOLUME COMPTABILISÉ	14 004 788 m³

bilan



EVOLUTION DES VOLUMES COMPTABILISES DE 2011 A 2020

Millions de m³ vendus



La tendance montre que la consommation d'eau sur le Grand Nancy s'est stabilisée depuis 2008 autour de 14,5 Mm³. Le volume 2020 est le plus bas atteint même si la baisse est légère et sans doute conjoncturelle du fait de la crise sanitaire.

Le Grand Nancy participe à la maîtrise de la consommation des abonnés grâce à différentes interventions techniques et actions de communication :

- des conseils sont prodigués dans le document "l'eau dans le Grand Nancy" sur les moyens de réduire la consommation (lave-vaisselle, douche, arrosage jardin,...). Ce document est distribué systématiquement aux nouveaux habitants,
- une sensibilisation est réalisée par les ambassadeurs du tri du Grand Nancy et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de Champenoux dans les écoles de l'agglomération sur la réduction de consommation d'eau et d'énergie. Environ 1 000 enfants sont ainsi sensibilisés chaque année,
- l'individualisation progressive des contrats de fourniture d'eau concourt à une prise de conscience de la consommation d'eau et donc à une réduction de cette consommation,
- un courrier est adressé systématiquement aux abonnés dont la consommation dépasse sensiblement celle de l'année précédente,
- une sensibilisation aux économies d'eau est réalisée lors des visites de la station d'épuration de Maxéville.

Le déploiement d'un système de radiorelevé des compteurs d'eau potable pour l'ensemble des abonnés, décidé par le Conseil Métropolitain le 18 octobre 2019, constitue un levier supplémentaire en faveur de la maîtrise de la consommation des abonnés puisqu'il leur permettra de suivre régulièrement leur consommation via le Portail de l'eau et d'être avertis rapidement en cas de fuite ou d'évolution anormale de leur consommation.

REPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU PAR COMMUNE DU GRAND NANCY

VILLE DU POINT D'INSTALLATION	TOTAL COMPTABILISE 2019	TOTAL COMPTABILISE 2020	EVOLUTION VOLUME COMPTABILISE 2019/2020	NOMBRE D'ABONNES
ART-SUR-MEURTHE	73 319 m ³	78 184 m ³	+ 6,64%	660
DOMMARTEMONT	31 981 m ³	34 787 m ³	+ 8,77%	274
ESSEY-LES-NANCY	496 612 m ³	473 748 m ³	- 4,60%	2 642
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	132 579 m ³	135 140 m ³	+ 1,93%	1 068
HEILLECOURT	272 868 m ³	265 209 m ³	- 2,81%	2 266
HOUEMONT	179 796 m ³	155 680 m ³	- 13,41%	899
JARVILLE-LA-MALGRANGE	406 940 m ³	412 685 m ³	+ 1,41%	1 980
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	280 473 m ³	286 902 m ³	+ 2,29%	2 351
LAXOU	748 324 m ³	720 638 m ³	- 3,70%	3 491
LUDRES	486 057 m ³	447 885 m ³	- 7,85%	2 605
MALZEVILLE	491 427 m ³	469 984 m ³	- 4,36%	2 323
MAXEVILLE	616 164 m ³	570 578 m ³	- 7,40%	3 178
NANCY	5 380 877 m ³	5 399 491 m ³	+ 0,35%	18 391
PULNOY	264 476 m ³	252 768 m ³	- 4,43%	2 131
SAINT-MAX	436 953 m ³	412 387 m ³	- 5,62%	2 408
SAULXURES-LES-NANCY	178 240 m ³	180 871 m ³	+ 1,48%	1 695
SEICHAMPS	218 714 m ³	223 070 m ³	+ 1,99%	2 086
TOMBLAINE	451 142 m ³	453 147 m ³	+ 0,44%	2 919
VANDOEUVRE-LES-NANCY	1 794 194 m ³	1 707 284 m ³	- 4,84%	4 437
VILLERS-LES-NANCY	648 054 m ³	647 125 m ³	- 0,14%	4 343
TOTAL	13 589 190 m³	13 327 563 m³	- 1,93%	62 147

Les consommations sont en baisse sur le Grand Nancy par rapport à 2019.

Si la consommation des usagers domestiques est en légère progression, une diminution de la consommation des usagers de type industriels, commerces et santé ainsi que des collectivités est observées. Ces évolutions sont sans doute provoquées par la crise sanitaire qui a renforcé la présence des grands nancéens à leur domicile et ralenti certaines activités économiques.

La diminution constatée sur la commune de Houdemont résulte notamment de la fermeture des hôtels, restaurants et commerces non essentiels suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Afin de limiter, pour les acteurs économiques les plus fragiles, les conséquences du 1^{er} confinement, le Conseil Métropolitain, par délibération du 12 juin 2020, a décidé d'accorder des reports et exonérations partielles des factures d'eau aux entreprises et associations éligibles au Fonds de solidarité qui en feraient la demande. Une dizaine d'entreprises ont ainsi bénéficié de ce dispositif. Le volume total exonéré s'élève à 880 m³.

**CONSOMMATION PAR COLLECTIVITE ET ETABLISSEMENT HORS DU PERIMETRE
DU GRAND NANCY**

POINTS DE DISTRIBUTION	TOTAL COMPTABILISE 2019	TOTAL COMPTABILISE 2020	EVOLUTION VOLUME COMPTABILISE 2019/2020	NOMBRE DE POINTS DE LIVRAISON
BRASSERIES DE CHAMPIGNEULLES	356 230 m ³	255 080 m ³	- 28,39%	1
CC SEILLE ET MAUCHERE GRAND COURONNE	298 822 m ³	205 660 m ³	- 31,18%	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON	166 248 m ³	204 287 m ³	+ 22,88%	4
MESSEIN (ZAC du Breuil)	6 242 m ³	4 059 m ³	- 34,97%	51
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	1 921 m ³	8 139 m ³	+ 323,69%	2
TOTAL	829 463 m³	677 225 m³	- 18,35%	60

La baisse des volumes consommés par les Brasseries de Champigneulle se poursuit en 2020 après une baisse de 42 % constatée entre 2017 et 2019. Elle s'explique par la réduction de l'activité de l'industriel et l'optimisation de ses procédés.

Pour les autres ventes d'eau, les évolutions sont marquées et erratiques, sans doute conjoncturelles du fait de la crise sanitaire.

4. LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

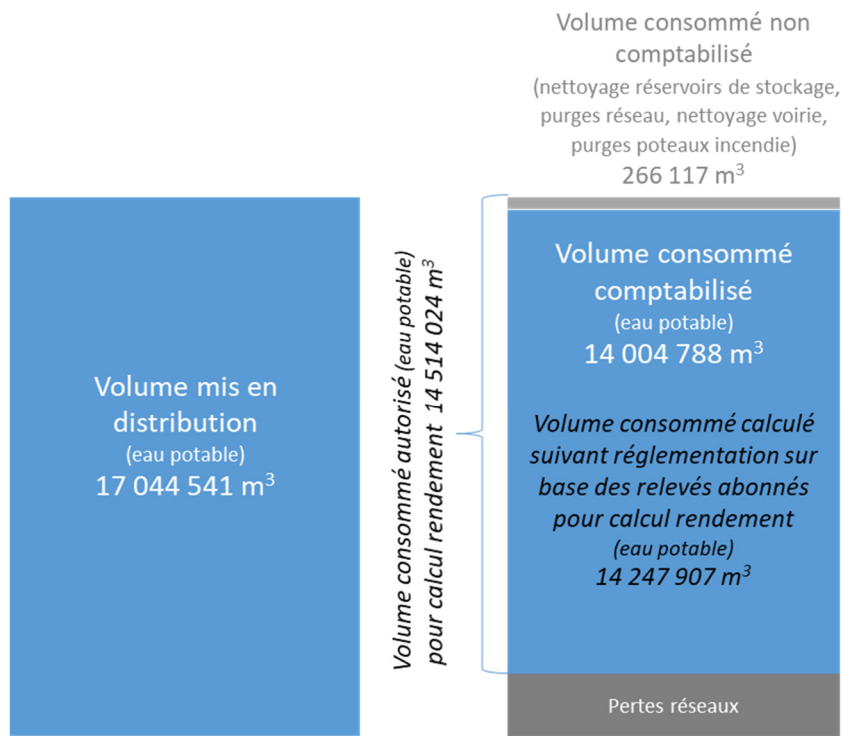
Le **rendement de réseau** défini par la réglementation est le **rapport du volume consommé autorisé par le volume mis en distribution**.

Le **volume consommé autorisé** s'élève en 2020 à 14 514 024 m³. Il totalise le volume de consommation des abonnés, soit 14 247 907 m³ (recalage sur 366 jours des volumes relevés sur l'exercice, comme le précise la réglementation) et le volume d'eau consommé non comptabilisé (nettoyage des réservoirs, purges sur le réseau, entretien de la voirie, essais sur les poteaux d'incendie, ...), soit 266 117 m³ en baisse de 17% par rapport à 2019, consécutivement à la fin d'opérations de travaux mobilisant des volumes d'eau importants tels que les essais d'étanchéité des compartiments du réservoir Pouille ainsi qu'à une légère réduction de certaines activités pendant le premier confinement.

Le **volume mis en distribution** s'élève en 2020 à 17 044 541 m³.

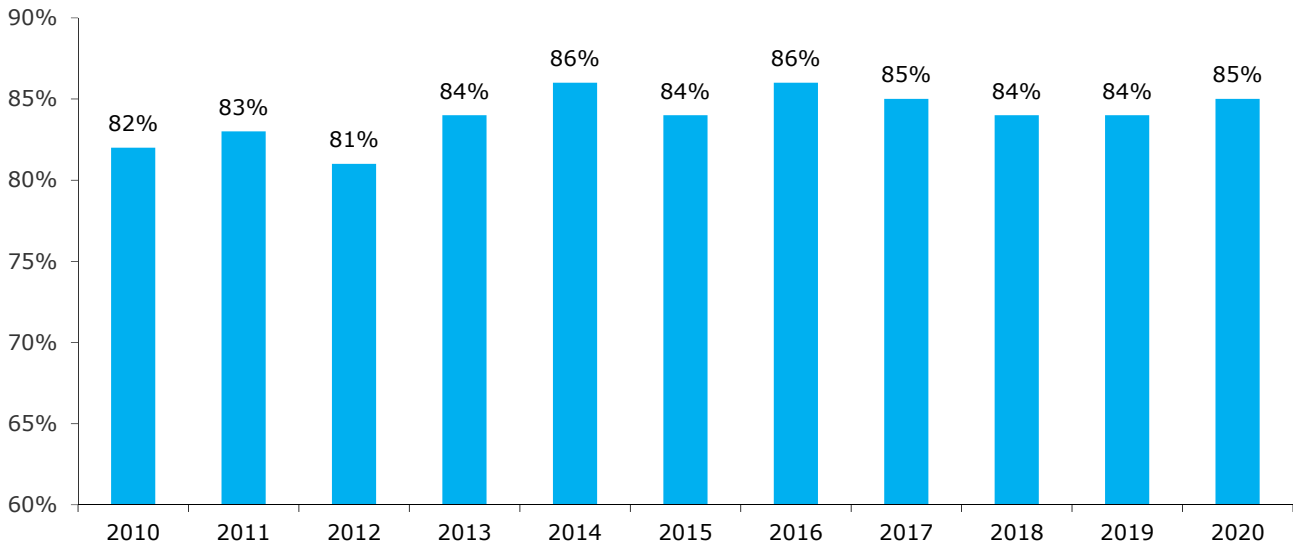
Le **rendement du réseau** s'établit donc en 2020 à 85 %.

bilan



$$\text{Rendement} = \frac{\text{volume consommé autorisé}}{\text{volume mis en distribution}} = 85\%$$

L'EVOLUTION DU RENDEMENT DU RESEAU 2010-2020



Le rendement est stabilisé depuis près de 8 ans autour de l'excellente valeur de 85 %.

Le rendement de réseau est sensible aux conditions climatiques extrêmes, notamment des grands froids mais également les périodes de sécheresse car elles affectent la stabilité des sols.

Le service de l'eau poursuit son plan d'actions afin d'agir sur les trois sources de perte :

- **les pertes physiques** : renforcement de la sectorisation du réseau, amélioration de la réactivité dans les localisations et les réparations de fuites sur les canalisations, les branchements et au niveau des réservoirs, ...
- **les pertes de comptage** : recalibrage et renouvellement des compteurs, ...
- **les pertes clientèles** : renforcement de la lutte contre la fraude, réduction du nombre de compteurs non relevés, abaissement des délais de vérification des compteurs, ...



Relevé de compteur

LA REDUCTION DES FUTES AU NIVEAU DES RESERVOIRS

Les 31 réservoirs composant le réseau de distribution du Grand Nancy sont équipés de capteurs d'alarmes de niveaux. Ces équipements permettent de gérer le remplissage des réservoirs et d'éviter toute perte d'eau par débordement ou tout manque d'eau.

Pour améliorer cette surveillance, le contrôle d'étanchéité des réservoirs, initié en 2019, s'est poursuivi en 2020.

LA REDUCTION DES FUITES SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Les fuites sur le réseau d'eau potable ne ressortent pas toujours au niveau du sol, elles sont dans ce cas qualifiées de fuites « invisibles » et nécessitent des moyens spécifiques pour être détectées.

La technique de recherche de fuites utilisée s'articule autour de 3 axes :

1. La sectorisation des réseaux :

La sectorisation des réseaux permet de déterminer les périmètres où les fuites sont à rechercher.



Le réseau du Grand Nancy est ainsi partagé en 66 secteurs. Deux secteurs supplémentaires ont été créés en 2020. Cette sectorisation des réseaux, mise en place dans les années 80, s'est poursuivie en 2020 sur deux réseaux présentant encore des linéaires importants. L'analyse quotidienne des débits de nuits (correspondants pour l'essentiel à des volumes de fuites du fait de la faible consommation en eau) permet de déterminer ceux de ces secteurs qui nécessitent une recherche prioritaire.

En parallèle, une vérification de l'ensemble des compteurs de sectorisation a été engagée et s'est poursuivie en 2020 pour fiabiliser la mesure des volumes de fuites.

2. La prélocalisation :

La prélocalisation permet de réduire les périmètres sur lesquels se situent les fuites recherchées. L'étape de « prélocalisation » a été introduite en 2009. Elle consiste à installer des capteurs acoustiques espacés d'environ 200m qui enregistrent au cours de la nuit les bruits générés par les fuites et ainsi de mieux les localiser.



Prélocalisateur

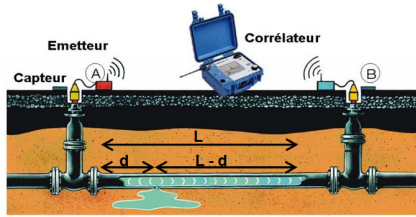
conditions d'analyse optimales.

Elle permet d'augmenter le linéaire inspecté au cours d'une année et ainsi de réduire la durée de vie des fuites. Elle permet également de détecter les fuites de faible débit, peu bruyantes, l'enregistrement acoustique ayant lieu la nuit, au moment où les bruits ambiants (circulation automobile) sont faibles et donc les

En 2020, 752 km de réseau d'eau potable ont ainsi été inspectés contre 919 km en 2019. Cette baisse est due à l'arrêt de cette activité durant le premier confinement.

3. La localisation des fuites :

La corrélation acoustique et l'écoute au sol constituent la dernière étape de recherche des fuites en permettant de localiser ces dernières avec une précision de l'ordre du mètre.



Corrélation acoustique

Le corrélateur acoustique permet de localiser précisément une fuite en interprétant « le bruit » émis par la fuite.

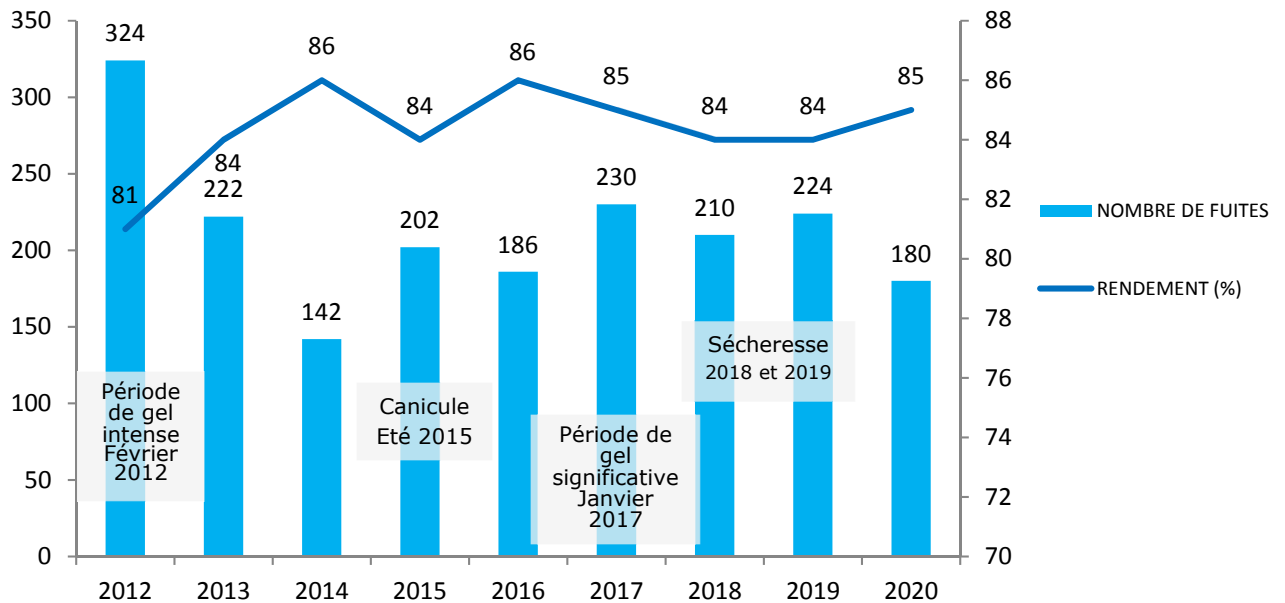
Des capteurs sont posés au contact des canalisations et un logiciel calcule la distance entre le capteur et la fuite.

Une équipe du Grand Nancy dédiée à la corrélation acoustique intervient tout au long de l'année sur les réseaux d'eau du Grand Nancy.



Ecoute au sol

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FUTITES SUR LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET DU RENDEMENT DE RESEAU ENTRE 2012 ET 2020



LA REDUCTION DES PERTES DE COMPTAGE

Dans le cadre du déploiement du radiorelevé des compteurs d'eau potable, 9 226 compteurs ont été renouvelés. Cette campagne de renouvellement massif conduit à un rajeunissement du parc compteur permettant d'améliorer la finesse de comptage des consommations.

Par ailleurs lors de ces renouvellements, le choix du diamètre du compteur est analysé afin de l'adapter au mieux à la consommation. En effet, en cas de sur-calibrage d'un compteur les faibles consommations comme par exemple celles des chasses d'eau, sont mal comptabilisées.

LA REDUCTION DES PERTES CLIENTELES

Afin de réduire les pertes clientèles, plusieurs actions ont été menées en 2020 :

- la lutte contre les fraudes par le plombage des compteurs ;
- la poursuite de la procédure pour les compteurs non vus depuis plus de 4 ans. Cette procédure, permettant également de limiter les fraudes, consiste notamment à pratiquer des relevés les samedis matin et à l'envoi de courrier de relance aux abonnées pour la prise de rendez-vous ;
- la fermeture systématique des branchements sans abonnement ;
- l'identification plus rapide des dysfonctionnements (compteurs bloqués, suspicion de fraude) pour la fraction de compteurs équipés d'un dispositif de radiorelevé.

D. LES ABONNES

LE NOMBRE D'ABONNES

Au 31/12/2020, le Grand Nancy comptait 62 207 abonnés à l'eau et 61 589 à l'assainissement, répartis en 3 catégories suivant le mode de facturation :

CATEGORIES D'ABONNES AU 31/12/2020

FACTURATION TRIMESTRIELLE (GROS CONSOMMATEURS)	258 clients	consommant plus de 5000 m ³ /an, reçoivent une facture trimestrielle
FACTURATION SEMESTRIELLE	41 177 clients	reçoivent deux factures par an (l'une en fonction de la consommation relevée et l'autre établie selon une estimation)
FACTURATION MENSUALISEE	20 546 clients	reçoivent une facture par an, après 11 prélèvements mensuels

LE TRAITEMENT DES DEMANDES

31 000 demandes d'abonnés ont été traitées en 2020 par les agents du service clientèle.

Cette activité représente une baisse de 5,5 % par rapport à 2019.

Le nombre de visites s'est contracté de manière importante puisqu'il passe de 2 550 en 2019 à 950 en 2020.

Cette diminution trouve son explication dans les mesures mises en place dès le mois de mars 2020 pour limiter la propagation de la Covid19 qui ont conduites à la fermeture de l'accueil physique pendant toute la période d'urgence sanitaire, puis à sa réouverture à partir du mois de juillet avec des limitations pour protéger les abonnés et le personnel.

Parallèlement, le glissement des sollicitations par courriers vers des demandes par courriel ou directement via le Portail de l'eau s'est poursuivi en 2020.

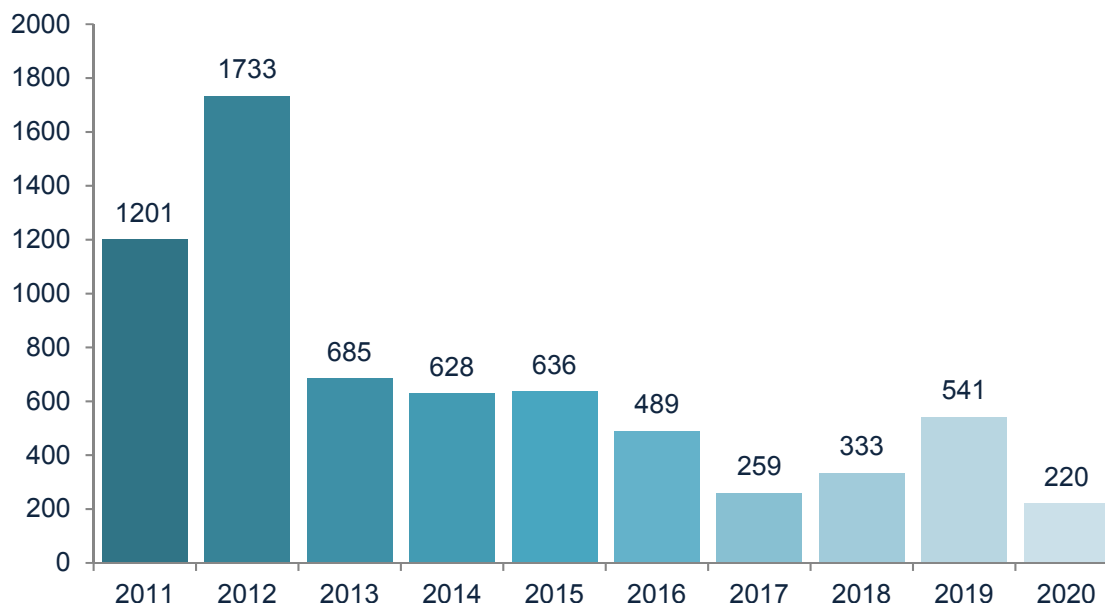
ANNEES	APPELS TELEPHONIQUES	VISITES	COURRIERS	COURRIEL / PORTAIL DE L'EAU	TOTAL
2015	18 215	2 821	12 517	55	33 608
2016	17 710	3 165	12 944	50	33 869
2017	18 262	2 705	13 040	53	34 009
2018	17 860	2 654	13 200	185	33 899
2019	17 000	2 550	7 050	6 200	32 800
2020	15 650	950	4 900	9 500	31 000

L'INDIVIDUALISATION DES ABONNEMENTS

Conformément à l'article 93 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, à son décret d'application n°2003-408 du 6 mai 2003 et à la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2004, les propriétaires d'immeubles peuvent demander l'individualisation au niveau de chaque logement des contrats de fourniture d'eau.

	2020	TOTAL ENTRE LE 01/01/2004 AU 31/12/2020
DEMANDES D'INDIVIDUALISATION D'ABONNEMENT POUR APPARTEMENTS OU LOCAUX	220	10 020

NOMBRE DE LOCAUX INDIVIDUALISES DE 2011 A 2020



LE RADIORELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Par délibération n°4 du 18 octobre 2019, le Conseil Métropolitain a voté le déploiement d'un système de radiorelevé des compteurs d'eau potable pour l'ensemble des abonnés.

Ce dispositif qui équipe déjà les compteurs d'individualisation, est en cours d'installation sur tout le territoire de la Métropole entre 2020 et 2023 pour offrir, à terme, des services supplémentaires aux abonnés.

Ainsi, il permettra aux abonnés du Grand Nancy :

- de suivre régulièrement leur consommation via le Portail de l'eau,
- d'être facturés sur la base de consommations réelles uniquement,
- d'être avertis rapidement en cas de fuite ou d'évolution anormale de leur consommation.

A ce titre, ce dispositif répond à la volonté affirmée du Grand Nancy de contribuer à la réduction des consommations d'eau et des pertes en eau. Il s'inscrit parfaitement dans sa démarche de développement durable.

LES DEGREVEMENTS

Des dégrèvements peuvent être accordés :

- En application du Règlement du Service des Eaux et de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (loi Warsmann) :
 - en cas de fuite enterrée dûment constatée par les services du Grand Nancy (article 28),
 - en cas de dysfonctionnement du compteur d'eau (article 20) mis en évidence par un jaugeage de ce dernier,

- en cas de fuites sur canalisations après compteur (à l'exclusion des fuites dues à des équipements ménagers, sanitaires ou de chauffage) pour les abonnements domestiques uniquement et si la consommation est deux fois supérieure à la consommation normale.
- A titre exceptionnel, après délibération du Bureau métropolitain, pour tout motif n'entrant pas dans le champ d'application des dégrèvements prévus par le Règlement de Service et la loi Warsmann.

Les 91 dégrèvements accordés au titre de l'année 2020 (contre 109 en 2019) se répartissent de la manière suivante :

- application du règlement de service et loi Warsmann : 90,
- dégrèvements exceptionnels (eau sale, remise gracieuse) : 1.

Ils représentent une réduction de 421 808,23 € TTC, dont 313 866,81 € sur les seules recettes d'eau et assainissement du Grand Nancy, et 107 941,42 € TTC pour les recettes des tiers figurant sur les factures d'eau (Agence de l'Eau Rhin Meuse et Voies Navigables de France).

Cette augmentation de 82 % par rapport à 2019 est notamment liée à l'octroi de 3 dégrèvements qui représentent à eux seuls plus de 50 000 m³.

E. LA QUALITE DE L'EAU

Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux est assuré par l'Agence Régionale de Santé de Lorraine (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année. De son côté, le Grand Nancy assure également un contrôle régulier de la qualité des eaux, dit autocontrôle.

1 833 prélèvements ont été réalisés durant l'année 2020, donnant lieu à plus de 30 000 paramètres analysés tant dans le cadre du contrôle réglementaire que l'auto contrôle.

Le rapport de l'ARS, qui établit la synthèse de ces analyses, est annexé au présent rapport.

LA REPARTITION DES PRELEVEMENTS

La ressource en eau :

- Prise d'eau de la Moselle : 92 prélèvements, dont 24 réglementaires,
- Eau brute de la réserve : 85 prélèvements, dont 1 réglementaire,
- Future prise d'eau de la Meurthe : 4 prélèvements.

La station de traitement d'eau potable :

- A la sortie de l'usine Edouard Imbeaux, avant mise en distribution (sortie du réservoir Richard Pouille) : 101 prélèvements dont 72 prélèvements réglementaires.

Le réseau de distribution (prélèvements au robinet des usagers) :

- 678 prélèvements réglementaires (340 obligatoires et 338 volontaires)
887 prélèvements d'autocontrôle, dont 423 effectués par le laboratoire agréé Eurofins IPL Est et 464 (1122 effectués par les agents du Grand Nancy dont 313 prélèvements pour le renforcement du suivi de la qualité de l'eau pendant la période estivale, 74 prélèvements réalisés après le nettoyage des réservoirs de stockage de l'eau potable et 77 prélèvements lors de la réouverture des branchements d'eau fermés depuis plus de 3 jours.

LE CONTRÔLE SANITAIRE

La qualité de l'eau distribuée est appréciée à partir du pourcentage d'analyses non conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées sur une période donnée. Elle est évaluée d'une part pour les paramètres microbiologiques et d'autre part pour les paramètres physicochimiques.

Paramètres microbiologiques :

La conformité bactériologique est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

Ces germes dits "témoins de contamination fécale" sont faciles à mettre en évidence et leur présence révèle un risque d'apparition de troubles gastro-intestinaux.

Tout comme en 2019, il n'a pas été observé d'analyse non conforme aux limites de qualité sur le territoire du Grand Nancy en 2020 pour les paramètres microbiologiques. Le taux de conformité des prélèvements est maintenu 100 % en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution.

Paramètres physicochimiques :

RESULTATS DU CONTROLE SANITAIRE REGLEMENTAIRE - SORTIE DE L'USINE DE PRODUCTION

PARAMETRES	UNITE	MOYENNE ANNUELLE	NBRE DE PRELEVEMENTS	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE
pH		8,01	72		6,5 – 9
Turbidité	NFU	0,19	72	1	
Conductivité	µS/cm	387	72		200 - 1100
Dureté	degré français	14,26	72		
Nitrates	mg/l NO3	4,51	72	50	
Fluorures	µg/L	0,08	12	1,50	
Pesticides (atrazine, simazine et autres)	µg/L	0,00	12	0,10 (sur chaque molécule)	
Equilibre calco-carbonique		2,5	12		A l'équilibre
Trihalométhanes (somme 4)	µg/L	40,68	12	100	

RESULTATS DU CONTROLE SANITAIRE REGLEMENTAIRE – RESEAU DE DISTRIBUTION

PARAMETRES	UNITE	MOYENNE ANNUELLE	NBRE DE PRELEVEMENTS	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE
pH		7,98	678		6,5 – 9
Turbidité	NFU	0,20	678		2
Conductivité	µS/cm	391	678		200 - 1100
Aluminium	µg/L	33,25	338	200	
Trihalométhanes (somme 4)	µg/L	87,99	13	100	

Définitions de ces paramètres :

pH : mesure l'acidité ou la basicité d'une eau. Une eau est dite neutre à pH 7. Des eaux ayant des pH inférieurs à 7 sont dites acides et des pH supérieurs à 7 sont dites basiques.

Turbidité : La turbidité de l'eau caractérise la transparence de l'eau. Elle est la mesure de la présence dans l'eau de particules en suspension (minérales, organiques...). Cette unité de mesure est exprimée en NFU (unité néphélométrique). La référence de qualité est fixée 2 NFU sur le réseau de distribution.

Conductivité : reflète la concentration d'ensemble des minéraux dissous. La minéralisation de l'eau peut entraîner selon les cas un goût salé (variable selon la nature des sels présents), une accélération de la corrosion et des dépôts dans les tuyauteries.

Dureté : ou Titre Hydrotimétrique (TH) correspond essentiellement à la présence des sels de calcium et de magnésium.

- Une eau est très douce pour : $0^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 6^{\circ}\text{F}$
- Une eau est douce pour : $6^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 15^{\circ}\text{F}$
- Une eau est moyennement dure pour : $15^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 30^{\circ}\text{F}$

Une eau est dure pour : $\text{TH} > 30^{\circ}\text{F}$

Nitrates : peuvent provenir de rejets d'eaux usées domestiques, d'excès d'apport azotés aux cultures (y compris des déjections animales), des rejets industriels.

Du point de vue de la santé publique, il peut être admis la consommation d'une eau ayant une teneur en nitrates entre 50 et 100 mg/l, sauf pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois. Au-delà de 100 mg/l, l'eau ne doit plus être consommée

Fluorures : élément qui, à faible dose, à un effet bénéfique sur l'organisme en prévenant notamment les caries dentaires mais qui, à forte dose, à un effet néfaste sur les dents (fluorose dentaire).

Pesticides : les pesticides sont analysés régulièrement sur l'eau brute et en sortie d'usines de traitement d'eau potable. La norme de potabilité fixée à 0,10 µg/l par substance et à 0,50 µg/l en moyenne des substances mesurées.

THM : les Trihalométhanes (THM) sont des composés secondaires formés lors de la chloration de l'eau par combinaison du chlore avec les matières organiques naturellement présentes dans les ressources. Ils sont généralement responsables des problèmes d'odeur et de saveur.

La limite de qualité fixée à 100 µg/l pour la somme des 4 composés principalement trouvés dans l'eau (chloroforme, dibromochlorométhane, bromoforme et bromodi chlorométhane)

Equilibre calco-carbonique : les teneurs en calcium, CO₂ libre, bicarbonates et carbonates dans l'eau sont telles que la mise en contact avec du calcaire, ne modifie pas les caractéristiques de celle-ci.

Au cours de l'année 2020, quatre prélèvements ont été non-conformes aux limites de qualité pour le paramètre trihalométhane sur le réseau de distribution, sans toutefois présenter de risque pour la santé des consommateurs. Ces analyses ont été effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire le 15 mai et le 27 mai 2020.

Les analyses présentent respectivement des concentrations suivantes :

DATE DE PRELEVEMENT	PARAMETRE	VALEUR MESUREE	LIMITE DE QUALITE
15/05/2020	Trihalométhanes (somme des 4 substances)	100,8 µg/L	< à 100 µg/L
27/05/2020	Trihalométhanes (somme des 4 substances)	100,6 µg/L	
27/05/2020	Trihalométhanes (somme des 4 substances)	121,3 µg/L	
27/05/2020	Trihalométhanes (somme des 4 substances)	112,5 µg/L	

Un suivi renforcé de ce paramètre a été mené sur le réseau de distribution de juin à octobre 2020.

La température de l'eau, le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et le taux de chlore étant des paramètres qui influencent la formation des trihalométhanes, des actions ont été engagées pour baisser le temps de séjour dans les réservoirs d'eau potable pendant la période estivale et ajuster le taux de chlore dès l'été 2020.

Par ailleurs, une étude a été réalisée au cours de l'été 2020, avec d'autres collectivités intéressées par l'eau de la Moselle, pour déterminer l'origine de la présence de bromure dans la rivière. En effet, il a été constaté que la forme bromée des trihalométhanes était la forme prédominante et à l'origine des non-conformités rencontrées depuis 2019.

Les autres paramètres sont conformes aux exigences de qualité physico-chimiques fixées par le code de la santé publique.

Pour l'année 2020, le **taux de conformité des prélèvements aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimiques est de 100 % en sortie de l'usine de production et de 99,4 % sur le réseau de distribution.**

En conclusion, le rapport de l'Agence Régionale de Santé indique que :

- pour la microbiologie, l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité,
- pour la chimie, l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

F. LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services de lutte contre l'incendie.

Avant le 1^{er} juillet 2016, la DECI relevait du pouvoir de police des maires. Le Grand Nancy contribuait indirectement à la lutte contre l'incendie en mettant à disposition son réseau public d'eau potable, dès lors qu'il répondait aux exigences techniques (nombre et localisation des poteaux d'incendie, débit et pression) fixées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, en vertu des articles L.5217-2 et L.5217-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole du Grand Nancy et son Président exercent de plein droit le pouvoir de police administrative spéciale de la DECI.

Parallèlement à cette évolution, la réglementation liée à la lutte contre l'incendie a elle aussi changé. Un référentiel national a été adopté en 2016, et a été traduit par le Préfet de Meurthe et Moselle dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) qui a été acté par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017. Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en date du 28 décembre 2018.

Ce règlement précise notamment que :

- la police administrative spéciale de la DECI consiste à fixer par arrêté la DECI métropolitaine et à faire procéder aux contrôles techniques ;
- le service public de DECI assure la gestion matérielle de la DECI. Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement, l'organisation des contrôles techniques... des Point d'Eau Incendie (PEI) que sont les poteaux et bouches d'incendie ainsi que les points d'eau naturels (canal, rivière...) et artificiels (bâche, citerne...).

2. LES POINTS D'EAU INCENDIE

Pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, les points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours sont dénommés « **Points d'Eau Incendie** » (PEI).

Les PEI sont constitués d'ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours. Outre les bouches et poteaux d'incendie normalisés, peuvent être retenus à ce titre les points d'eau naturels ou artificiels et d'autres prises d'eau.

REPARTITION DES PEI PAR TYPE ET PAR COMMUNE

COMMUNE	POTEAU D'INCENDIE		BOUCHE D'INCENDIE		POINT D'EAU ARTIFICIEL		POINT D'EAU NATUREL	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
ART-SUR-MEURTHE	36	2				1	1	
DOMMARTÉMONT	23		1					
ESSEY-LES-NANCY	93	26	5			6		
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	58	7	1			2		
HEILLECOURT	102	11	2			2		
HOUEMONT	45	12	5			1		
JARVILLE-LA-MALGRANGE	97	14	1				2	
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	110	13	1			1	4	
LAXOU	133	45	2			1		
LUDRES	169	42	4		3	2	1	
MALZEVILLE	105	13	7					
MAXEVILLE	124	23	8			2	2	
MESSEIN (ZAC DU BREUIL)	4						1	
NANCY	710	88	49	2		2	10	
PULNOY	68	3	3					
SAINT-MAX	83	7	6					
SAULXURES-LES-NANCY	74		1					
SEICHAMPS	79		2					
TOMBLAINE	90	13	6		1	4	1	
VANDOEUVRE-LES-NANCY	238	94	5	1				
VILLERS-LES-NANCY	171	20	6					1
TOTAL	2612	433	114	3	4	24	21	1
	3 212							

3. LES ACTIONS DU SERVICE PUBLIC DE LA DECI

Au titre du pouvoir de police administrative spéciale de la DECI et par application du RDDECI, les actions menées par le Grand Nancy en 2020 sont les suivantes :

- Émission de préconisations sur la DECI lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2020, 471 autorisations d'urbanisme ont ainsi fait l'objet d'un avis du Grand Nancy.
- Contrôle périodique des PEI publics qui comprend une vérification fonctionnelle et technique ainsi que des mesures des débits et pressions pour les PEI sous pression. Au 1^{er} janvier 2017, le SDIS s'est désengagé de cette mission. Aussi, et conformément aux dispositions du règlement départemental, la périodicité de contrôle a été portée de 3 à 5 ans après validation de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le 11 juin 2018. Afin de ne pas dégrader le suivi des PEI suite à cette mesure, de nouvelles tournées ont été définies ; elles prévoient la réalisation d'un contrôle partiel annuel pour chacun des 66 sous-réseaux du Grand Nancy. Cette périodicité est cependant réduite à 3 ans pour les poteaux d'incendie et bouches d'incendie publics dont le débit sous un bar est inférieur à 60 m³/h ainsi que pour les points d'eau naturels et artificiels. **En 2020, 614 PEI publics ont fait l'objet d'un contrôle périodique.**
- Contrôle périodique des 25 Points d'Eau Naturels et Artificiels publics qui consiste à vérifier leur accessibilité et leur signalisation.



Signalisation de point d'eau naturel et artificiel

- Vérification que le contrôle des PEI privés est bien effectué par leurs propriétaires tous les trois ans. Un fichier clientèle répertoriant les coordonnées des responsables d'établissement recense, fin 2020, 186 sites à qui nous adressons les demandes de transmission des compte-rendus des contrôles périodiques. Lors de la première sollicitation du service public de la DECI, une rencontre sur place est systématiquement proposée afin d'expliquer les évolutions réglementaires, leurs obligations et d'effectuer le relevé GPS des PEI du site. **En 2020, 98 compte-rendus de contrôles périodiques ont été communiqués au Grand Nancy.**
- Maintenance curative et préventive des PEI publics.

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE SUR LES PEI PUBLICS

COMMUNE	NOMBRE DE PEI CREE (HORS ZONE D'AMENAGEMENT)	NOMBRE DE PEI SUPPRIME	NOMBRE DE PEI ACCIDENTE	NOMBRE DE PEI RENOUVELE	NOMBRE DE PEI DEPLACE	NOMBRE D'INTERVENTION DE MAINTENANCE CURATIVE	NOMBRE DE MISE EN PEINTURE DES POTEAUX D'INCENDIE	NOMBRE D'INTERVENTION DIVERSE (EX: POSE DE BOUCHONS)
ART-SUR-MEURTHE								5
DOMMARTEMONT								1
ESSEY-LES-NANCY				2	2	1		71
FLEVILLE-DVT-NANCY				6		4	4	67
HEILLECOURT				2	1	1	1	96
HOUEMONT			1	1		3		58
JARVILLE-LA-MALGRANGE						2	1	145
MALZEVILLE				2		1	7	104
MAXEVILLE			1	1	2		3	166
MESSEIN			1					3
NANCY		2	1	3	2	7	10	418
LANEUVEVILLE-DVT-NANCY							3	114
LAXOU				2		4	2	136
LUDRES				4		4	49	336
PULNOY		1	1	2				62
SAINT-MAX								53
SAULXURES-LES-NANCY		2	1	3	1	4	6	138
SEICHAMPS				2	1	3		76
TOMBLAINE			1	1		1	5	93
VANDOEUVRE-LES-NANCY				4		5	8	226
VILLERS-LES-NANCY			1	8	1	2	7	227
TOTAL	0	5	8	43	10	42	106	2595

4. LA CONFORMITE DE LA COUVERTURE INCENDIE

LE RDDECI a modifié les règles d'évaluation des quantités d'eau nécessaires pour éteindre un incendie. L'évaluation des besoins en eau est à présent basée sur une différenciation des risques à couvrir :

- Risque courant faible ;
- Risque courant ordinaire ;
- Risque courant important ;
- Risque particuliers.

La distance requise entre le PEI et le risque à couvrir a également été modifiée par le RDDECI.

La conformité des PEI publics a ainsi été évaluée au regard de ces nouvelles règles.

Le taux de conformité des PEI publics s'élève à 99 % au 31 décembre 2020.

En effet, sur les 2 751 PEI publics seuls, 21 ont été identifiés comme non conformes car ne permettant pas de fournir les besoins en eau au vu du risque à couvrir.

Dans ces rares cas, le SDIS est bien sûr toujours informé en temps réel de la situation des PEI, prévoit d'intervenir avec des moyens adaptés, notamment des camions munis de cuves et des longueurs de tuyaux importantes pour être en mesure de se raccorder aux PEI conformes les plus proches.

Le Grand Nancy réalise des travaux de renforcement pour rendre progressivement conformes ces PEI dont le montant pour l'année 2020 figure ci-après.

5. LE BUDGET DECI

Le montant des dépenses consacrées par le Grand Nancy au titre de la DECI s'élève en 2020 à 635 580 € HT et se décompose de la façon suivante :

➤ Frais de personnel :	141 400 €
➤ Matériel et véhicules :	109 000 €
➤ Travaux d'entretien, de renouvellement, de création :	115 180 €
➤ Travaux de renforcement :	270 000 €.

II.2 LES INVESTISSEMENTS

A. LES TRAVAUX SUR LE RESEAU

Les travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable ont porté sur **4 064 m de canalisations**, ce qui représente 0,42 % du linéaire total pour un coût de 2 360 392 € HT. Ceci constitue une baisse significative par rapport à 2019 où la valeur était de 0,65% en linéaire. Ceci s'explique par le report de l'opération du tramway dont les crédits n'ont pu être redéployés qu'en partie et tardivement dans l'exercice.

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE EN 2020

COMMUNE	RUE	DIAM.	LONG. (M)	MONTANT (€ HT)	REP. DE PRISE	BRANCH. NEUF	PI
ESSEY-LES-NANCY	AVENUE FOCH	200	178	67 169 €	5	7	1
	RUE KLEBER	100	3				
HEILLECOURT	MARCHE DE GROS	200	157	97 218 €	15	4	0
HOUEMONT	CHEMIN DES BEUHAIES	150	169	79 198 €	3	1	1
JARVILLE-LA-MALGRANGE	CHEMIN DES BEUHAIES	300	82	121 984 €	0	0	0
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	IMPASSE DES JARDINS	80	54	22 967 €	16	0	0
	RUE DE LA PAIX	100	280	164 813 €	10	17	0
LUDRES	CANAL DE LA MARNE AU RHIN	80	9	3 336 €	0	1	0
MALZEVILLE	RUE RABELAIS	150	130	3 900 €	6	0	0
MAXEVILLE	ALLEE DES MESANGES	100	75	37 715 €	2	2	0
NANCY	RUE DU GENERAL PATTON	150	324	194 330 €	29	4	1
	RUE D'AUXONNE	80	26	7 259 €	0	2	0
	PLACE ST EPVRE	80	12	4 507 €	0	1	0
	RUE BICHAT	100	154	62 336 €	8	0	0
	RUE BLEICHER	100	118	58 835 €	8	0	0
	RUE BEAUCHET	150	162	70 069 €	24	1	0
PULNOY	RUE CHOPIN	100	140	93 392 €	2	2	0
	RUE DU ROUSSILLON	100	184	53 856 €	32	0	0
SEICHAMPS	AVENUE DE QUEBEC	150	90	70 878 €	0	1	0
	RUE DES PLANTES	100	16				
SAINTE-MAX	RUE DES PLANTES	100	86	75 680 €	1	12	0
TOMBLAINE	RUE DES HORTENSIAS	100	210	120 425 €	8	9	0
VANDOEUVRE-LES-NANCY	PLACE FRANCOIS MITTERAND	150	75	62 733 €	5	0	0
	RUE DE LA FOSSE PIERRIERE	100	142	386 890 €	17	0	0
		500	307				
	RUE NOTRE DAME DES PAUVRES	80	15	4 200 €	0	1	0
VILLERS	RUE DU CHÂTEAU - AUERBACH	150	343	251 879 €	49	3	1
	RUE MARTIAL MOUROT	100	127				
	RUE CHEPFER	100	185	118 246 €	18	0	0
	RUE CHERET	100	120	69 900 €	12	0	0
			100	91	56 578 €	10	1
TOTAL			4064	2 360 293 €	280	69	4

B. LA PROGRAMMATION ET LES TRAVAUX

Le Grand Nancy a élaboré en 2009 son schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Il s'agit d'une programmation pluriannuelle de travaux fixant des priorités d'interventions.

L'objectif est de garantir à la population une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante tant pour ses besoins actuels que ses besoins futurs.

Les opérations de travaux sont hiérarchisées en fonction de différents critères techniques et financiers et sont réalisés dans le cadre de la programmation budgétaire.



LES PRINCIPAUX PROJETS SONT :

La sécurisation de la ressource d'eau brute	<p>La création d'une prise d'eau dans la rivière Meurthe</p> <p>L'objectif est de sécuriser l'alimentation en eau de l'agglomération nancéienne. Cette nouvelle ressource sera utilisée conjointement avec celle de la Moselle et pourra la suppléer totalement en cas de débit d'étiage trop faible ou de pollution de la Moselle. Les études pré-opérationnelles (topographie, géotechnique, dossiers réglementaires) sont en cours d'élaboration depuis 2018. La crise sanitaire a retardé l'avancement de ces études en 2020. De plus, celles-ci ont nécessité des investigations complémentaires (espèces protégées et autres enjeux environnementaux) faisant suite aux diagnostics initiaux. Le dépôt des dossiers d'autorisation est prévu à l'automne 2021.</p>
La gestion de l'eau potable et sa distribution	<p>La démolition et la reconstruction du réservoir de Beaugard à Nancy</p> <p>Le réservoir, construit en 1905, est vieillissant et les accès entre les différents compartiments et chambres de vannes doivent être améliorés pour faciliter les interventions des équipes chargées des opérations de maintenance. L'objectif est de reconstruire, après démolition préalable, le réservoir de Beaugard et ses ouvrages annexes.</p> <p>Les études sont en cours et conduisent à envisager une refonte plus globale de l'alimentation du secteur par rapport ce qui était envisagé initialement. Le démarrage des premiers travaux est de ce fait envisagé au printemps 2022 pour une durée de 2 ans.</p>
	<p>Le renouvellement de réseaux structurants : refoulement de Bellevue</p> <p>Le secteur de Bellevue est l'un des quatre principaux secteurs de distribution de la Métropole et représente environ un quart des besoins dont des sites stratégiques comme le CHU. Ce secteur s'articule autour du réservoir de Bellevue alimenté par deux canalisations de refoulement dont le renouvellement se justifie par différents arguments (matériau pour l'un, localisation en partie en domaine privé). Cette opération s'inscrit dans le plan de relance gouvernemental et le CTEC contractualisé avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.</p> <p>Les études sont finalisées et la procédure prochaine de consultation doit permettre de démarrer une première tranche de travaux à l'automne 2021.</p>
	<p>La création d'un réservoir de distribution d'une capacité de 5 000 m³ desservant l'ouest de l'agglomération</p> <p>L'objectif est de renforcer et sécuriser la distribution de l'ouest de l'agglomération : un nouvel ouvrage permettrait de disposer d'une réserve de 12h00 de consommation, avec un volume d'eau équivalent à la consommation journalière de 40 000 habitants.</p> <p>Les études se poursuivent mais le projet est pour le moment affecté par un problème de maîtrise foncière.</p>

Cette programmation vise à être complétée par des travaux de renouvellement des ouvrages de génie civil qui font l'objet d'une opération de diagnostic.

LES RESERVOIRS

Afin d'avoir une vision de l'état du génie civil des réservoirs et de hiérarchiser d'éventuels travaux de réfection le Grand Nancy a confié fin 2017 à un bureau d'études spécialisé une mission de diagnostic de son parc de réservoirs. Le bureau d'études a procédé en 2017 et 2018, à l'occasion du nettoyage annuel des compartiments des réservoirs, à une inspection visuelle de 28 réservoirs soit 66 compartiments.

16 compartiments qui semblaient présenter les défauts les plus importants ont fait l'objet en 2019 et 2020 d'un programme d'investigations complémentaires permettant de mieux caractériser ceux-ci et de définir la nature des travaux permettant d'y remédier. Il est apparu que le réservoir CHU cuves 1 et 2 devait être le premier à traiter par un programme de travaux. Une consultation pour faire appel à un maître d'œuvre spécialisé a été lancée. La désignation de celui-ci interviendra début 2021 pour une réalisation des travaux en 2021-2022.

Le Grand Nancy poursuit également sa démarche préventive de sécurisation des installations vis-à-vis des actes de malveillance. Dans ce cadre, toutes les portes d'accès aux réservoirs d'eau potable ont été équipées d'un système de verrouillage électronique à clés intelligentes permettant une meilleure gestion des droits d'accès.



LE BARRAGE DE MEREVILLE

Le barrage de Méréville sur la Moselle est un ouvrage clé pour le maintien du plan d'eau en amont de celui-ci à un niveau optimal et ainsi garantir le prélèvement d'eau brute à destination de l'usine de traitement de Vandoeuvre.

Le Grand Nancy a confié à un bureau d'études expert la mission d'établir un programme de travaux visant à garantir la pérennité de l'ouvrage. Cette mission réalisée en 2019 a permis de planifier un programme de travaux estimé à 4 M€ HT dont la réalisation est prévue jusqu'en 2025. La procédure de consultation visant à désigner un maître d'œuvre en charge de ces travaux a été lancée.

L'année 2020 a également été mise à profit pour compléter la connaissance de l'ouvrage, ainsi une étude hydrologique et de stabilité générale du barrage a été réalisée. Les données hydrologiques ont ainsi été réactualisées au droit de l'ouvrage et la stabilité du barrage a été vérifiée dans toutes les situations et notamment lors de crues exceptionnelles.

III. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

III.1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. LE RESEAU DE COLLECTE

LE RESEAU DE COLLECTE

Le réseau d'assainissement est constitué de 1 411 km de collecteurs de diamètre de 200 à 2 500 mm, dont environ 40 % de type unitaire.

Il comprend également :

- 97 ouvrages de rétention dont 25 bassins enterrés,
- 89 déversoirs d'orage,
- 35 000 regards,
- 20 000 bouches avaloirs,
- 37 stations de refoulement ou postes de relevage.

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DES OUVRAGES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La consommation électrique facturée en 2019 pour la collecte et le transport des eaux usées et pluviales jusqu'à la station d'épuration de Maxéville (hors traitement) s'élève à 1,3 M KWh en 2020 comparable avec 1,3 M KWh en 2019.

Cela s'explique par une année 2020 avec un cumul annuel de pluies de 705 mm sensiblement identique à celui de 2019 avec 711 mm, et donc des temps cumulés de pompage en 2020 (58 939 h) proches de ceux relevés en 2019 (53 162 h).

La gestion de ce réseau est assurée par 106 agents métropolitains. L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes, l'évacuation des eaux usées et pluviales et de limiter les rejets directs d'eaux polluées dans le milieu naturel.

Les missions principales sont les suivantes :

- entretien de plus de 200 km de réseaux visitables et des bassins de rétention enterrés par des égoutiers de fond,
- gestion de l'ensemble des collecteurs non visitables (environ 1 185 km) et des bouches avaloirs par les équipes d'hydrocurage,
- gestion des installations de pompage, des déversoirs d'orage et de régulation des bassins d'orage,
- inspections vidéo des collecteurs non visitables,
- surveillance et télégestion à distance des installations des stations de relevage d'assainissement, des bassins de rétention et des déversoirs d'orage entrant dans le cadre de l'autosurveillance du système d'assainissement 24h sur 24h, 365 jours par an,
- établissement des autorisations de déversement dans le réseau d'assainissement des effluents non domestiques,
- astreintes de nuit et de week-end assurées par une équipe de 17 personnes (eau potable et assainissement),
- contrôle de l'assainissement non collectif,
- maîtrise d'œuvre des investissements,
- suivi du contrat d'exploitation de la station d'épuration.

LINEAIRE DE CONDUITES PAR COMMUNES ET PAR TYPES DE RESEAU

AU 31 DECEMBRE 2020

COMMUNES	EAUX PLUVIALES (Km)	EAUX USEES (km)	UNITAIRE (km)	TOTAL (km) 2020
ART-SUR-MEURTHE	8,96	13,80	0,95	23,70
DOMMARTEMONT	0,57	0,65	5,97	7,19
ESSEY-LES-NANCY	29,39	16,38	24,22	69,99
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	21,68	24,66	2,37	48,71
HEILLECOURT	37,98	32,83	7,99	78,79
HOUEMONT	16,76	11,43	7,67	35,85
JARVILLE-LA-MALGRANGE	8,20	7,46	24,82	40,49
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	23,76	24,63	26,12	74,51
LAXOU	19,21	10,70	30,95	60,87
LUDRES	33,43	32,19	25,23	90,85
MALZEVILLE	13,16	7,04	26,08	46,28
MAXEVILLE	21,29	16,76	20,78	58,82
NANCY	36,69	15,15	200,49	252,32
PULNOY	24,19	19,99	5,15	49,33
SAINT-MAX	7,78	6,11	22,94	36,82
SAULXURES-LES-NANCY	28,61	24,38	2,92	55,91
SEICHAMPS	26,45	25,10	3,28	54,82
TOMBLAINE	32,04	24,70	18,77	75,51
VANDOEUVRE-LES-NANCY	40,10	26,73	82,28	149,11
VILLERS-LES-NANCY	40,46	23,94	37,05	101,45
TOTAL (km)	470,7	364,622	576,003	1411,33

Le linéaire est stable par rapport à 2019.

En 2020, il a été procédé :

- au curage d'environ 77 km de réseau et au nettoyage de 14 681 bouches avaloirs, pour 1 278 tonnes de sables évacuées,
- à la visite de contrôle et d'entretien d'environ 47 km de collecteurs visitables, pour 295 m³ de sables évacués,
- au traitement de 1 121 sollicitations qui ont débouché sur 643 enquêtes chez des particuliers ou sur le réseau assainissement,
- à 548 interventions de maçonnerie sur les tampons et les grilles avaloirs,
- au nettoyage de 13 bassins de rétention enterrés,
- à l'inspection télévisée d'environ 18 km de collecteurs non visitables et 19 branchements particuliers pour un linéaire cumulé de 89 m,
- à 1 621 interventions de maintenance curative et préventive sur les 1 766 équipements hydrauliques, électromécaniques, automatismes et bâtiments nécessaires au fonctionnement des bassins de rétention, déversoirs d'orage et postes de relevage,
- à 258 interventions sur les 365 capteurs installés sur le réseau d'assainissement.

Comme en eau potable, les chiffres ci-dessus sont comparables à ceux de 2019.

Ils témoignent de la mobilisation des équipes en charge de l'exploitation du réseau d'assainissement pour assurer la continuité du service et préserver le milieu naturel malgré la crise sanitaire ainsi que de l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre pour protéger les agents du virus dans le cadre de leurs interventions.

B. LES BRANCHEMENTS

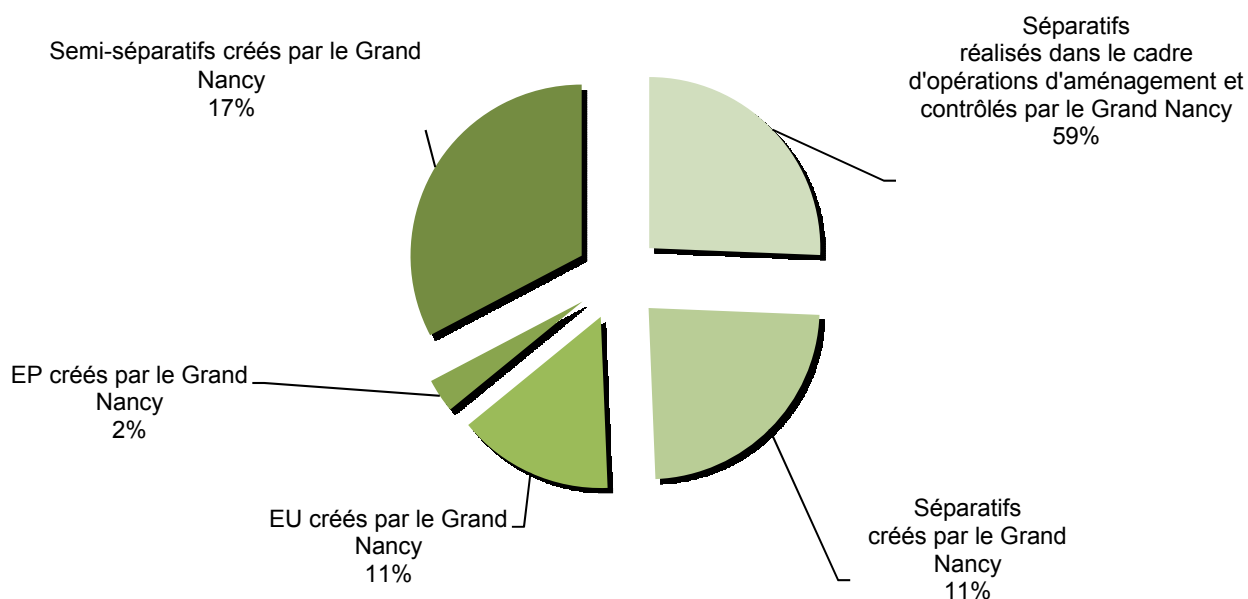
En 2020, 156 branchements d'assainissement ont été créés sur le territoire métropolitain. Ils permettent de collecter les eaux usées des constructions neuves conformément au règlement de service, mais également les eaux pluviales quand la gestion à la parcelle de ces dernières n'est pas réalisable.

Parmi ces nouveaux branchements :

- 40 ont été créés dans le cadre d'opérations d'aménagement et ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le Grand Nancy avant leur mise en service ;
- 116 branchements ont été réalisés par les services du Grand Nancy via un marché de travaux pour un montant de 373 390 € HT.

NATURE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT MIS EN SERVICE

TYPE DE BRANCHEMENTS MIS EN SERVICE	BRANCHEMENTS REALISES DANS LE CADRE D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET CONTROLES PAR LE GRAND NANCY	BRANCHEMENTS CREEES PAR LE GRAND NANCY				TOTAL
	SEPARATIFS	SEPARATIFS	EU	EP	EU + EP RACCORDES SUR RESEAU UNITAIRE	
NOMBRE	40	37	23	5	51	156



**REPARTITION DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT MIS EN SERVICE
PAR COMMUNE**

COMMUNES	ASSAINISSEMENT	
	Nombre de branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagements et contrôlés par le Grand Nancy	Nombre de branchements créés par le Grand Nancy
ART-SUR-MEURTHE	1	1
DOMMARTEMONT		
ESSEY-LES-NANCY		1
FLEVILLE-DVT-NANCY		1
HEILLECOURT	1	
HOUEMONT	1	2
JARVILLE		
LANEUVILLE-DVT-NANCY	4	7
LAXOU	3	11
LUDRES		
MALZEVILLE	3	17
MAXEVILLE	2	7
MESSEIN (ZAC du Breuil)	1	
NANCY	4	27
PULNOY	2	1
SAINT-MAX		7
SAULXURES	7	1
SEICHAMPS	3	5
TOMBLAINE	8	9
VANDOEUVRE-LES-NANCY		8
VILLERS-LES-NANCY		11
TOTAL	40	116
	156	

En 2020, il a été procédé au renouvellement de tout ou partie de 69 branchements d'eaux usées et de 19 branchements d'eaux pluviales.

C. L'ÉPURATION

La station d'épuration de Maxéville, mise en service en 1971, a une capacité de 500 000 équivalents-habitants (400 000 pour la filière urbaine et 100 000 pour la filière industrielle).



Elle traite les eaux usées des 20 communes de la Métropole ainsi que celles des communes de Champigneulle, Frouard et Pompey (Communauté de Communes du Bassin de Pompey).

27 917 980 m³ ont été traités en 2020 (soit en moyenne 76 488 m³ par jour) dont 578 446 m³ en provenance de la Brasserie de Champigneulle et 805 154 m³ en provenance des trois communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

A leur arrivée, les eaux usées sont relevées par des vis sans fin (vis d'Archimède) et débarrassées de leurs gros déchets, sables et graisses, puis des matières en suspension

dans des décanteurs lamellaires. Ensuite, la pollution dissoute est éliminée par des bactéries qui se développent dans de vastes bassins anaérobies équipés de cellules aérées. Ces bactéries forment des boues qui se déposent dans des clarificateurs et sont ainsi séparées de l'eau. Cette eau épurée subit une déphosphatation physico-chimique et peut être rejetée à la rivière (Meurthe), sans danger pour l'environnement.



Cette station est exploitée dans le cadre d'un marché public global de performance qui a été confié à la société SOVEM (société dédiée à l'exploitation de la station d'épuration du Grand Nancy, filiale de VEOLIA EAU) pour une période d'une durée totale de 6 ans qui s'achèvera le 30 juin 2025.

1. LES VOLUMES ET CHARGES EPURES

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration, est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- les matières en suspension (MES) représentant la part non soluble et directement décantable,
- la DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent dégrader les matières en solution,
- la DCO (Demande Chimique en Oxygène) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour dégrader les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables,
- l'azote global ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenues dans les eaux usées (azote organique, NH₄⁺, NO₂⁻ et NO₃⁻),
- le phosphore total (Pt) représente les composés contenant du phosphore (matières organiques, polyphosphates, ...).

VOLUMES ANNUELS EPURES

Volume d'eau traité (en m ³)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Industriel	669 699	762 756	953 176	1 049 664	926 611	948 013	953 702	968 474	600 354	578 446
Urbain	28 515 765	30 591 986	35 288 502	33 516 072	29 010 209	30 736 181	28 344 014	31 369 440	27 543 023	27 339 534
Total	29 185 464	31 354 742	36 241 678	34 565 736	29 936 820	31 684 194	29 297 716	32 337 914	28 143 377	27 917 980
Evolution	-10,85%	7,43%	15,59%	-4,62%	-13,39%	5,84%	-7,53%	10,38%	-12,97%	-0,80%

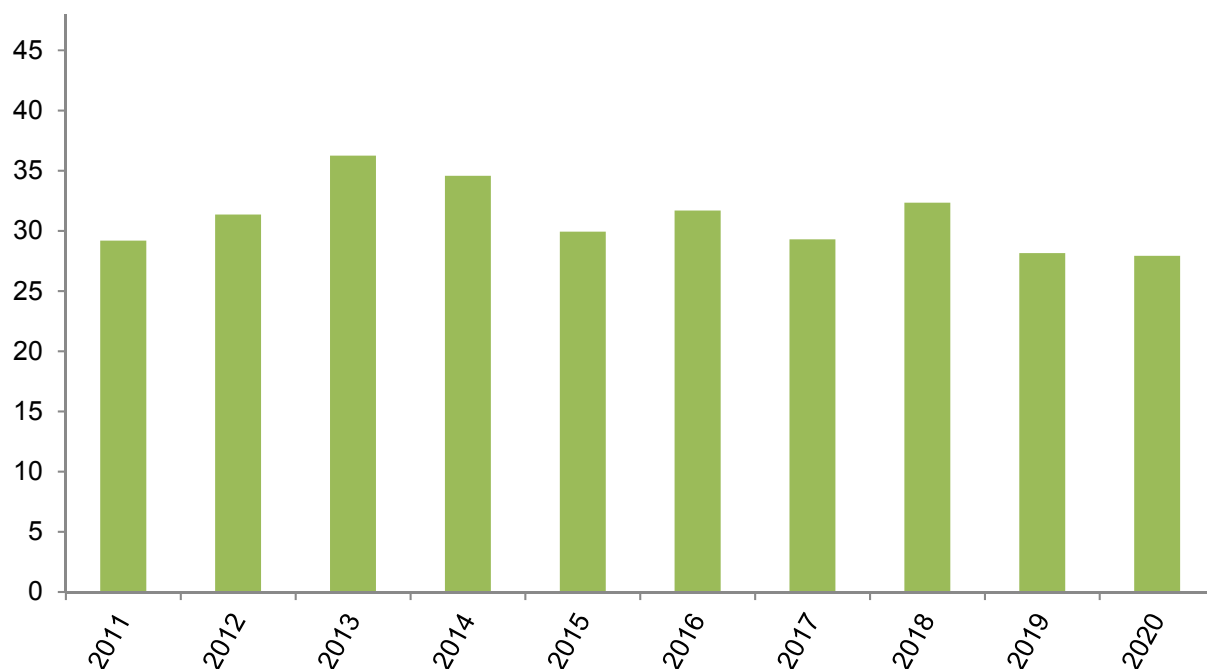
Le volume annuel épuré sur la station est proche de celui de l'année 2019 (diminution de 0,8 %). Il s'agit du volume annuel épuré le plus faible qui a été observé au cours des 10 dernières années.

Cette très légère diminution du volume annuel épuré sur la station s'explique par une pluviométrie légèrement inférieure à celle de l'année 2019 conjuguée à une diminution du volume des effluents industriels en provenance de la Brasserie de Champigneulle (-3,6 %), en lien avec la baisse très notable de son activité qui a été observée depuis le début de l'année précédente en 2019.

Le volume des effluents issus des trois communes de Champigneulle, Frouard et Pompey de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (C.C.B.P.) diminue également (-3,8 %), notamment suite à des travaux réalisés par la C.C.B.P. sur son collecteur intercommunal (2 des Postes de relèvement vers la station de Maxéville ont été à l'arrêt du 14/01 au 11/02/2020).

VOLUMES ANNUELS EPURES

En millions de m³

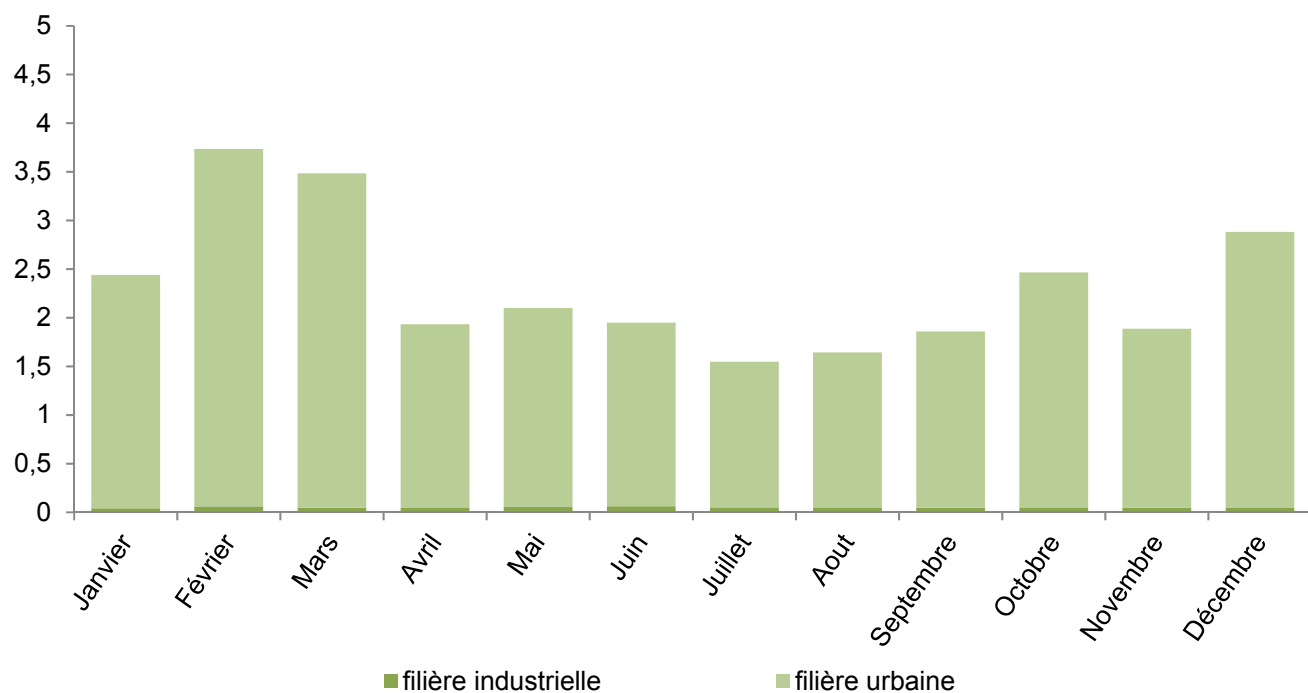


VOLUMES MENSUELS EPURES EN 2020

MOIS	2019 (en m ³)			2020 (en m ³)			% 2019/2020
	Urbain	Industriel (Brasserie de Champigneulles)	Total	Urbain	Industriel (Brasserie de Champigneulles)	Total	
Janvier	2 652 287	59 474	2 711 761	2 398 803	39 657	2 438 460	-10,08%
Février	2 314 355	49 992	2 364 347	3 673 969	60 073	3 734 042	57,93%
Mars	2 979 061	56 124	3 035 185	3 436 511	47 453	3 483 964	14,79%
Avril	2 250 880	47 068	2 297 948	1 889 837	42 752	1 932 589	-15,90%
Mai	2 190 700	54 608	2 245 308	2 047 003	53 732	2 100 735	-6,44%
Juin	1 848 038	47 145	1 895 183	1 886 531	62 203	1 948 734	2,83%
Juillet	1 684 308	54 274	1 738 582	1 495 968	50 848	1 546 816	-11,03%
Aout	1 676 283	49 402	1 725 685	1 599 148	43 826	1 642 974	-4,79%
Septembre	1 731 453	46 956	1 778 409	1 812 989	45 005	1 857 994	4,48%
Octobre	2 408 221	44 210	2 452 431	2 421 317	43 765	2 465 082	0,52%
Novembre	2 555 661	48 201	2 603 862	1 840 619	44 818	1 885 437	-27,59%
Décembre	3 251 776	42 900	3 294 676	2 836 839	44 314	2 881 153	-12,55%
TOTAL	27 543 023	600 354	28 143 377	27 339 534	578 446	27 917 980	-0,80%

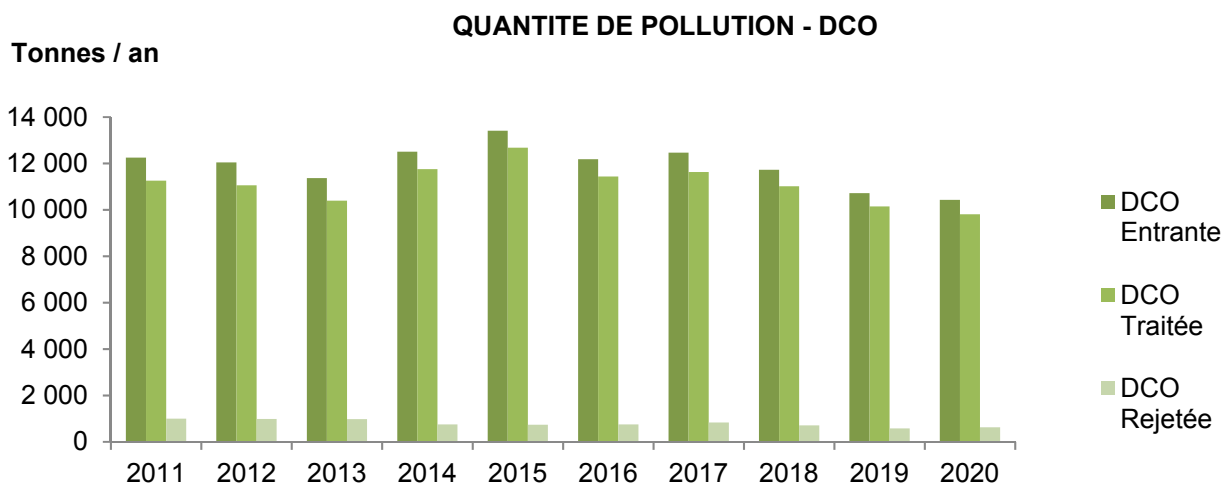
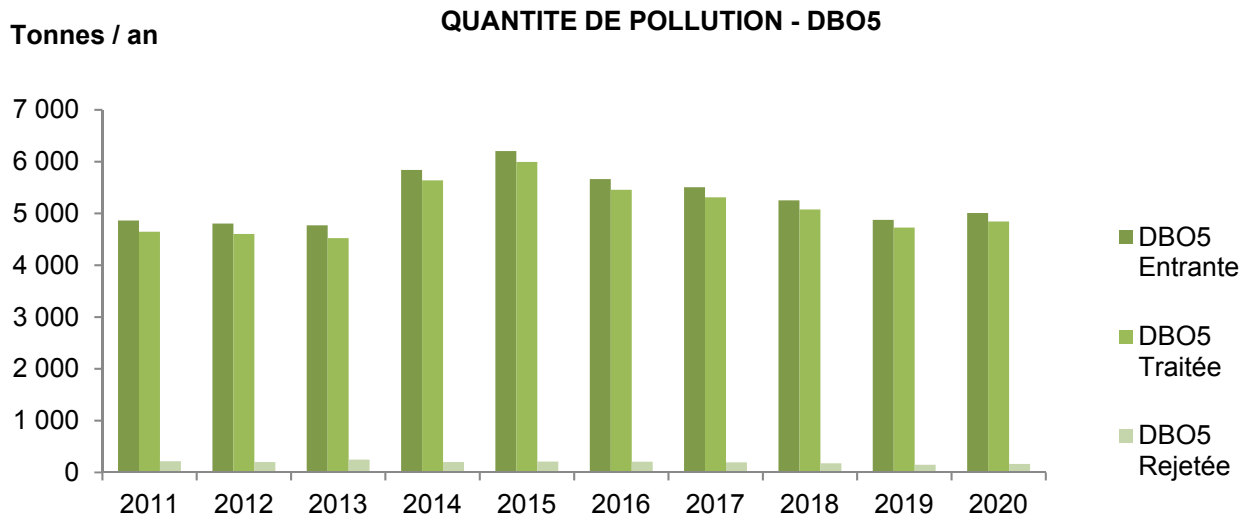
En millions de m³

VOLUMES MENSUELS EPURES EN 2020



POLLUTION TRAITEE

TONNES ENTRANTES/AN	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DCO (tonnes)	12 254	12 042	11 368	12 505	13 411	12 184	12 463	11 724	10 721	10 432
DBO5 (tonnes)	4 862	4 803	4 768	5 839	6 204	5 661	5 505	5 252	4 874	5 008
TONNES TRAITEES/AN	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DCO (tonnes)	11 258	11 056	10 393	11 754	12 680	11 435	11 630	11 018	10 148	9 811
DBO5 (tonnes)	4 646	4 603	4 522	5 639	5 994	5 455	5 311	5 076	4 726	4 845
TONNES REJETEES/AN	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DCO (tonnes)	996	986	975	751	731	749	833	706	573	621
DBO5 (tonnes)	216	200	246	200	210	206	194	176	148	163



Les charges reçues en entrée de station sont globalement comparables à celles reçues au cours de l'année 2019 (-2,70% pour le paramètre DCO et +2,75% pour le paramètre DBO₅). Les charges traitées par la station d'épuration suivent la même tendance (-3,32% pour le paramètre DCO et +2,52% pour le paramètre DBO₅) ce qui témoigne du maintien d'un fonctionnement performant des installations.

RENDEMENTS GLOBAUX D'EPURATION

RENDEMENTS	Unités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MEST	%	95	94	91,2	93,6	94,7	94,0	94,1	94,4	95,5	94,7
DCO		92	92	91,4	94,0	94,6	93,9	93,3	94,0	94,7	94,0
DBO5		96	96	94,9	96,6	96,6	96,4	96,5	96,6	97,0	96,7
NGL		73	78	76,4	79,1	80,7	79,2	79,4	79,1	79,7	79,7
Pt		87	85	82,0	85,0	87,6	85,0	85,7	84,0	87,4	85,2

Les rendements épuratoires de l'année 2020 sont conformes, sur l'ensemble des paramètres, à l'arrêté d'autorisation de rejet de la station. Ces rendements sont globalement proches de ceux de l'année précédente. Les valeurs de 2020 qui sont parmi les plus élevées observées au cours des 10 dernières années confirment l'excellent niveau de performance de la station.

BOUES PRODUITES

6 996 tonnes de boues biologiques déshydratées à une siccité moyenne de 24,2 % (soit 1 693 tonnes de matières sèches) ont été évacuées en 2020.

2 251 tonnes de boues biologiques séchées à une siccité moyenne de 88,3 % (soit 1 988 tonnes de matières sèches) s'ajoutent en 2020 à cette production de boues déshydratées.

2 513 tonnes de boues issues de la déphosphatation à une siccité moyenne de 18,7 % (soit 470 tonnes de matières sèches) ont par ailleurs été produites et évacuées de la station d'épuration en 2020.

Soit une quantité totale de boues produites de 4 151 TMS en 2020. La production de boues baisse de 10,4 % de la par rapport à celle de l'année 2019 du fait d'une proportion plus importante de boues biologiques envoyées en digestion (arrêt d'un mois en juin 2019 de la digestion, nécessaire aux travaux de raccordement de l'unité de cogénération) et d'une diminution de la charge en phosphore reçue en entrée de la station d'épuration.

Les modalités de gestion des boues ont été adaptées au cours de la période covid-19 pour respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 30 avril 2020. Ainsi, les boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période covid-19 (dont le début est fixé au 15 mars 2020 pour le département de Meurthe-et-moselle) ont été hygiénisées avant épandage.

Les **boues biologiques séchées** sont hygiénisées eu égard à la température atteinte proche de 100°C lors du séchage thermique. En complément, cette opération a simplement fait l'objet d'un enregistrement des températures et la fréquence des analyses microbiologiques des boues séchées a été doublée pour démontrer l'hygiénisation.

La valorisation des boues séchées de l'année 2020 a été réalisée sur le plan d'épandage, conformément au programme prévisionnel de la campagne d'épandage 2020 qui a fait l'objet d'une validation de la Police de l'Eau et de l'Organisme Indépendant du Producteur de boues.

Les **boues biologiques déshydratées** et les **boues issues de la déphosphatation** ne sont pas hygiénisées. A partir du 15 mars 2020, ces boues n'ont donc pas pu être épandues (pour mémoire, près de 24% des boues biologiques déshydratées avaient été épandues en 2019). En 2020, elles ont été dirigées en totalité vers les filières de compostage. Les gestionnaires des trois plates-formes de compostage sur lesquelles s'appuie l'exploitant de la station ont respecté les critères d'hygiénisation notamment l'enregistrement du suivi des températures, de la durée du compostage, du nombre de retournements et le suivi microbiologique.

Autre fait marquant de l'année 2020, une non-conformité analytique pour le paramètre PCB. Grâce au suivi analytique très rigoureux en place sur la station, elle a été détectée sur les boues produites au cours de la période du 1^{er} janvier au 29 février 2020. L'ensemble des lots de boues concernés ont été isolés pour évacuation en Installation de Stockage spécifique. Aucune trace de PCB n'a par ailleurs été retrouvée dans les eaux traitées restituées au milieu naturel (Meurthe) en sortie de la station d'épuration.

Les modalités de gestion des boues produites par la station de traitement des eaux usées du Grand Nancy mises en œuvre au cours de l'année 2020 et plus particulièrement depuis le 15 mars 2020 marquant le début de l'épidémie de covid-19 permettent :

- 1- d'assurer une gestion des boues du Grand Nancy pleinement conforme aux dispositions réglementaires en vigueur,
- 2- de privilégier le recours aux filières existantes de valorisation notamment d'épandage agricole,
- 3- de satisfaire la demande des agriculteurs du plan d'épandage, en attente des boues.

La pratique d'épandage agricole des boues du Grand Nancy a par ailleurs, comme c'est le cas chaque année, été réalisée conformément :

- à la législation concernant les boues de stations d'épuration urbaines (décret n°97-1133 du 8^o décembre 1997 et arrêté ministériel du 8^o janvier 1998),
- et à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation pour la Meurthe-et-Moselle et la Moselle du 3^o janvier 2018 encadrant les épandages de boues de la station d'épuration du Grand Nancy.

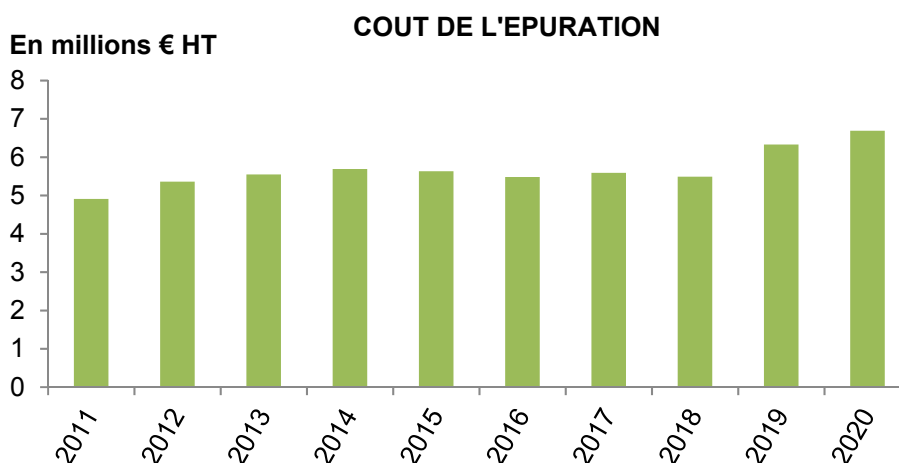


L'hygiénisation des boues et les surfaces agricoles disponibles du plan d'épandage de la Métropole du Grand Nancy ont ainsi permis l'épandage en 2020 de près de 54 % des 4 151 tonnes de matières sèches produites, contre 57% en 2019.

2. LE COUT DE L'EPURATION DES EAUX USEES

LE COUT DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût annuel de traitement des eaux usées en M € HT	4,91	5,36	5,55	5,69	5,63	5,48	5,59	5,49	6,33	6,69
Evolution du coût	6%	9%	4%	3%	-1%	-3%	2%	-2%	15%	6%
Travaux de renouvellement annuellement exécutés en M € HT	1,01	1,05	1,08	1,07	1,07	1,08	1,10	1,13	1,07	0,45



L'année 2020 constitue la première année calendaire complète depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat d'exploitation de la station, confié à la société SOVEM.

Les charges d'exploitation ont été peu impactées par la crise sanitaire et notamment les contraintes qu'elle a provoquées en terme de valorisation des boues produites. Elles progressent essentiellement au cours des premières années du contrat car il faut exploiter la station pendant l'important chantier de réalisation des nouveaux ouvrages (cogénération, digesteurs, traitement du biométhane et bassins de stockage en tête de station...) qui vont permettre de digérer l'ensemble des boues biologiques et de valoriser le gisement d'énergie renouvelable par l'injection du biométhane dans le réseau de GrDF alors que, suite à la création de la voie de Meurthe et à l'incident de 2012 sur les digesteurs, seule une part des boues était digérée et le biogaz n'était pas valorisé. Les charges d'exploitation annuelles devraient, à partir du courant de l'année 2022, diminuer de 20 % grâce à ces équipements adaptés et aux recettes générées par l'injection du biométhane dans le réseau GrDF.

COGENERATION ET ENERGIE ELECTRIQUE AUTOCONSOMMEE

L'unité de cogénération mise en service en fin d'année 2019 sur la station de Maxéville permet de valoriser le biogaz qui est produit par le digesteur actuellement en exploitation et ainsi d'en limiter le brûlage sur la torchère du site.

Les bénéfices sont doubles :

- Produire de l'énergie thermique qui contribue au maintien en température du digesteur actuellement en exploitation,
- Produire de l'énergie électrique qui est intégralement autoconsommée pour les besoins de la station d'épuration.

Ainsi, sur les 25,2 M kWh d'énergie électrique consommées au cours de l'année 2020 :

- 23,6 M kWh ont été achetés à un fournisseur d'énergie,
- **1,6 M kWh ont été produits par l'unité de cogénération.**

La part d'énergie renouvelable produite et autoconsommée sur le site est donc de **6,4%**.

3. LES VISITES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le Grand Nancy, en lien avec son exploitant, organise habituellement des visites de la station de traitements des eaux usées.

Ces visites ont pour objectifs :

- d'inciter un large public à réaliser des économies d'eau,
- d'informer et sensibiliser aux gestes éco-citoyens en matière d'assainissement,
- d'expliquer le fonctionnement et les performances de la station de traitement des eaux usées et de valoriser le savoir-faire mis en œuvre,
- de favoriser l'acceptation de cet outil industriel majeur et sensible qui est inséré dans le tissu urbain.



Le contexte sanitaire lié au covid-19 a conduit à interrompre les visites de la station d'épuration au cours de l'année 2020. 12 animations ont néanmoins pu être réalisées sur la station au début de l'année, avant la crise sanitaire. Ces visites du site ont été remplacées par des animations sur le thème de l'eau et de l'assainissement qui ont été réalisées, au sein des établissements scolaires intéressés, par des intervenants spécialisé équipés de matériels pédagogiques adaptés, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. 21 animations en classe ont ainsi été réalisées au cours de l'année 2020.

III.2 LES INVESTISSEMENTS

A. LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Les travaux de réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées et pluviales ont concerné **2 708 m de canalisation** pour un coût de 1 088 233 € HT. Le linéaire renouvelé en 2020 représente 0,19 % du linéaire total.

TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU D'EAUX USEES PAR COMMUNE EN 2020

COMMUNE	RUE	NATURE DES TRAVAUX	DIAM	NATURE DE LA CANA	LONG (M)	REP BRANCH	BRANCH NEUFS	B.A	MONTANT (€ HT)
JARVILLE-LA-MALGRANGE	IMPASSE DES JARDINS	Renouvellement du collecteur unitaire	315	PVC	58	0	0	0	103 088
	RUE KLEBER	Réhabilitation du collecteur unitaire	400	béton	65	0	0	0	22 604
LANEUVEVILLE-DVT-NANCY	RUE DE LA PAIX	Réparation du réseau d'eaux usées et des branchements	160	PVC	46	0	7	0	16 653
MALZEVILLE	RUE ET CHEMIN DU GOULOT	Extension du réseau d'eaux usées	200	PVC	80	0	0	1	38 934
LUDRES	RUE RABELAIS	Renouvellement du réseau d'eaux usées	315	PVC C16	39	4	0	0	12 482
NANCY	RUE DE VERDUN	Réhabilitation du collecteur unitaire	300	grès	166	0	0	0	43 448
	RUE DE BOUDONVILLE	Réhabilitation du collecteur unitaire	300	béton	26	0	0	0	70 397
			350	béton	98				
			500	béton	94				
PULNOY	RUE DU ROUSSILLON	Création d'un réseau d'eaux usées pour mise en séparatif	200	PVC	68	32	0	0	261 073
			250	PVC	66				
			315	PVC	61				
SAINT-MAX	RUE DES HORTENSIAS	Réhabilitation du collecteur unitaire	200	béton	115	0	0	0	46 326
			300	béton	79				
SAINT-MAX	RUE DES MAGNOLIAS	Réhabilitation du collecteur unitaire	200	béton	187	0	0	0	68 327
			250	béton	148				
			300	béton	79				
SAULXURES-LES-NANCY	RUE ROBERT SCHUMAN	Extension du réseau d'eaux usées	200	PVC C8	100	0	1	0	51 307
VANDOEUVRE-LES-NANCY	RUE ARISTIDE BRIAND	Réhabilitation du collecteur unitaire	400	béton	471	0	0	0	115 155
	RUE DE LA PERSEVERANCE	Réhabilitation du collecteur unitaire	300	béton	85	0	0	0	101 208
			400	béton	313				
VILLERS-LES-NANCY	RUE MARTIAL MOUROT	Renouvellement du collecteur unitaire	315	PVC	49	5	0	1	34 508
TOTAL					2 493	41	8	2	985 510

Les travaux de réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées ont concerné 2 493 m de canalisation pour un coût de 985 510 €. Le linéaire renouvelé en 2020 représente 0,27 % du linéaire total. Ceci constitue une baisse significative par rapport à 2019 où la valeur était de 0,39% en linéaire. Ceci s'explique par la

crise sanitaire qui a stoppé au printemps les chantiers et le report de l'opération du tramway dont les crédits n'ont pu être redéployés qu'en partie et tardivement dans l'exercice.

TRAVAUX D'AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU D'ASSANISSEMENT EN 2020

Les débordements des réseaux par temps de pluie doivent être évalués, point de départ d'une démarche vertueuse, qui partant d'une bonne connaissance du comportement du système dans sa globalité, doit amener à une réduction des rejets de pollution et à l'atteinte du bon état écologique des milieux naturels à l'horizon 2027.

Si le Grand Nancy pratique l'autosurveillance sur les 11 points de rejets les plus significatifs depuis 1985, le dispositif doit être expertisé et complété suite à un inventaire exhaustif de tous les déversoirs d'orage et points de rejets. L'objet de ces travaux est d'instrumenter 44 nouveaux points de rejets au milieu naturel et de refondre les 11 sites déjà instrumentés. Les études et travaux relatifs à l'amélioration de l'autosurveillance se sont poursuivies en 2020 par le lancement des marchés concernés et le démarrage des études de modélisation 3D des déversoirs d'orage, pour un montant de 52 000 €.

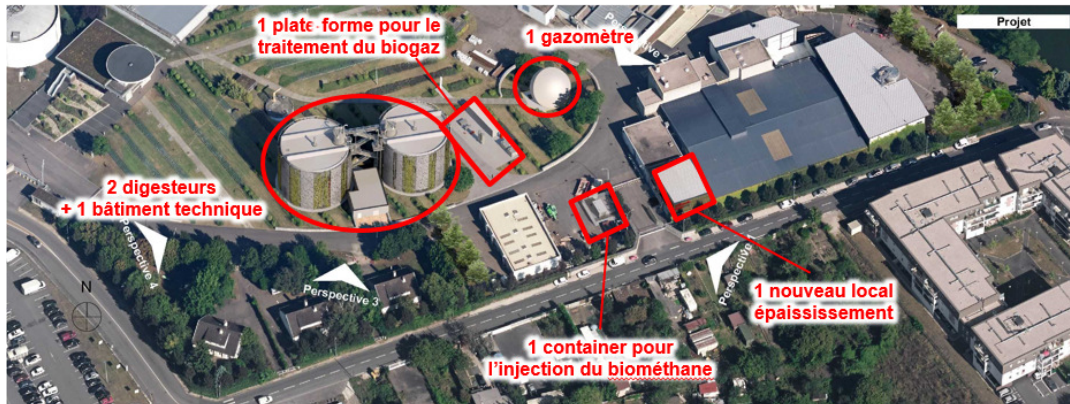
TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES PAR COMMUNE EN 2020

COMMUNE	RUE	NATURE DES TRAVAUX	DIA M	NATURE DE LA CANA	LONG (M)	REP BRANCH	BRANCH NEUFS	B.A	MONTANT (€ HT)
LUDRES	RUE RABELAIS	Renouvellement du réseau d'eaux pluviales	315	PVC C16	37	4	0	0	12 482
MALZEVILLE	RUE ET CHEMIN DU GOULOT	Extension du réseau d'eaux pluviales	315	PVC	80	0	0	1	38 934
SAULXURES-LES-NANCY	RUE ROBERT SCHUMAN	Extension du réseau d'eaux pluviales	315	PVC C8	98	0	1	0	51 307
TOTAL					215	4	1	1	102 723

Les travaux de réhabilitation sur le réseau d'eaux pluviales ont concerné 215 m de canalisation pour un coût de 102 723 € HT. Le linéaire renouvelé en 2020 représente 0,05 % du linéaire total. Ceci constitue une baisse peu significative par rapport à 2019 où la valeur était de 0,08% en linéaire. Ceci montre cependant l'importance des efforts restant à accomplir en la matière.

B. LES TRAVAUX SUR LA STEP

La station d'épuration est exploitée dans le cadre d'un marché public global de performance qui a été confié à la société SOVEM (société dédiée à l'exploitation de la station d'épuration du Grand Nancy, filiale de VEOLIA EAU) pour une période d'une durée totale de 6 ans qui s'achèvera le 30 juin 2025.



Ce nouveau contrat de type marché public global de performance (MGP) comporte un volet exploitation et un volet conception-réalisation, relatif à la refonte de la filière existante de digestion des boues et à la valorisation du biogaz de digestion par injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel.

Les travaux relatifs à ce second volet du MGP ont démarré sur le site de la station d'épuration le 3 août 2020.



Cet important chantier porte sur la réalisation et la mise en service de nouveaux ouvrages (cogénération, digesteurs, traitement du biométhane et bassins de stockage en tête de station...) qui vont permettre de digérer l'ensemble des boues biologiques produites par la station et de valoriser le gisement d'énergie renouvelable en injectant du biométhane dans le réseau GrDF. Il est actuellement prévu que l'injection du biométhane dans le réseau GrDF soit opérationnelle d'ici fin septembre 2022.

C. LA PROGRAMMATION ET PROJETS DE TRAVAUX

Le zonage d'assainissement du Grand Nancy, approuvé le 28 janvier 2010, définit :

Pour les eaux usées :

- les zones d'assainissement collectif,
- les zones d'assainissement non collectif.

Dans les zones d'assainissement collectif, le Grand Nancy assure la collecte de l'ensemble des eaux usées domestiques, leur transport et leur épuration avant rejet au milieu naturel. Le branchement sur le réseau de collecte des eaux usées est obligatoire pour toute construction ou installation.

Dans les zones d'assainissement non collectif, la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur et en adéquation avec l'aptitude des sols à recevoir un tel système est obligatoire.

Pour les eaux pluviales :

- les zones où l'infiltration des eaux pluviales est possible,
- lorsque l'infiltration est impossible, les limites de rejet des eaux pluviales au réseau de collecte.

Dans les zones où le sol est favorable à l'infiltration des eaux pluviales, leur infiltration est obligatoire.

Dans les zones où le sol est défavorable à l'infiltration des eaux pluviales, le rejet des eaux pluviales au réseau de collecte est autorisé pour un débit limité. Il est alors nécessaire de prévoir un ouvrage de stockage temporaire des eaux pluviales.

Le Schéma Directeur d'Assainissement du Grand Nancy a été présenté en Conseil Communautaire le 7 mai 2010.

Il s'agit d'une programmation pluriannuelle de travaux fixant des priorités d'interventions pour améliorer le service actuel et satisfaire les besoins futurs.

Les objectifs sont :

- de renforcer la collecte et l'évacuation des eaux usées et pluviales,
- de limiter les rejets polluants au milieu naturel, en traitant les eaux usées (et éventuellement les eaux pluviales si la pollution rejetée peut nuire au milieu aquatique),
- de lutter contre les inondations.

Les opérations de travaux sont hiérarchisées en fonction de différents critères techniques et financiers et sont réalisés dans le cadre de la programmation budgétaire.

LES PRINCIPAUX PROJETS :

Eaux Usées	Réhabilitation du collecteur de la rue du Préfet Erignac à Nancy jusqu'à la place Stanislas Faisant suite à une première tranche en 2019, et après plusieurs ajournements, les travaux sont en cours sur la seconde tranche qui permettra de terminer la réhabilitation d'ensemble de ce secteur. Outre les difficultés techniques, cette opération a été compliquée par le site patrimonial (Place Stanislas) et tous les enjeux associés.
	Élimination des eaux claires du Reclus à Vandoeuvre L'objectif est de capter les sources et galeries de mine et d'évacuer le débit vers le ruisseau de Nabécor. Le volume journalier peut atteindre 15 000 m ³ et représente jusqu'à 15 % du débit d'entrée de la STEP. Des études de diagnostic et des mesures de débit complètes sont en cours sur les différentes zones d'apport de ce secteur pour optimiser le tracé global des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux claires. Une réalisation au cours de l'exercice 2022 est prévue.

Eaux Pluviales	<p>Collecteur de liaison Embanie - M. Brot sous la Meurthe</p> <p>La pose en forage dirigé d'une canalisation de refoulement direct vers l'intercepteur rive gauche viendra rationaliser le transit des flux de la rive droite et réduire les rejets par temps de pluie. Ces travaux sont programmés sur la période 2022-2024.</p>
	<p>Etablir un nouveau Schéma directeur d'assainissement</p> <p>Après différentes études de base conduites dans chaque service (quantification des flux d'azote dans la Meurthe, amélioration de l'autosurveillance, etc), la direction s'est dotée d'une mission interservices pour la conformité du système d'assainissement dite « CoSyA ». Cette structure associe les chargés de mission de chaque service sous le pilotage du responsable du bureau d'études pour développer l'action transversale dans l'optique d'élaborer un schéma directeur.</p> <p>Cette organisation a d'ores et déjà produit des résultats et données préliminaires en cours de synthèse dans le modèle de simulation numérique des réseaux. Il s'agit en particulier de la connaissance fine des ouvrages par des relevés détaillés, un réseau de mesures de débit sur les collecteur, la synthèse cartographique du réseau structurant etc.</p> <p>L'objectif est d'arrêter pour 2023 le cadre général de la politique d'assainissement de la Métropole pour au moins la prochaine décennie et de la décliner dans un programme de travaux pour la mise en conformité réglementaire du système.</p>
	<p>Etudes hydrauliques pour améliorer le fonctionnement des réseaux du bassin versant du Grémillon</p> <p>Dans la continuité de la renaturation du Grémillon, l'objectif est de limiter les débordements provoqués par la mise en charge des réseaux d'assainissement. L'étude a été ajournée pour être intégrée dans le cadre plus global du schéma directeur d'assainissement.</p>
	<p>Etude pour l'amélioration de la qualité du ruisseau du Fonteno et de ses affluents</p> <p>L'objectif est de restaurer la qualité du milieu physique des cours d'eau, de soutenir la biodiversité pour améliorer le pouvoir auto-épurateur du milieu en diversifiant les écoulements et la végétation et de protéger la population riveraine contre les inondations en limitant les impacts des débordements.</p> <p>Il s'inscrit dans la démarche d'amélioration globale de la qualité des milieux aquatiques du bassin Rhin Meuse prévue par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), initié par la Directrice Cadre sur l'Eau.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans la continuité de celle du Grémillon autre ruisseau péri-urbain. L'études doivent se poursuivre sur 2021 pour un début de réalisation en 2022.</p>

Cette programmation vise à être complétée par des travaux de renouvellement des ouvrages de génie civil qui font l'objet une opération de diagnostic.

LES BASSINS DE RETENTION ET POSTES DE REFOULEMENT

Le marché de diagnostic évoqué précédemment pour l'eau potable concerne également les ouvrages d'assainissement.

Les bassins et postes de refoulement ont été visités et ont fait l'objet de rapports d'inspection visuelle dans lesquels ont été classifiés selon une grille normalisée les principaux défauts observés.

Les bassins d'assainissement les plus dégradés ont, à l'instar des réservoirs d'eau potable, fait l'objet de diagnostics complémentaires permettant de préciser leur état de dégradation.

En 2020 les diagnostics complémentaires ont été menés sur plusieurs ouvrages tels que les bassins de Gentilly et la chambre d'accès à Maxéville.

IV. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'assainissement non collectif (ANC), encore appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

Par délibération du 16 décembre 2005, le Grand Nancy a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

A. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

NOMBRE D'HABITATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNES	NOMBRE DE DISPOSITIFS ANC RECENSES AU 31/12/2020	INSTALLATIONS CONTROLEES AU 31/12/2020	INSTALLATIONS CONFORMES (NE PRESENTANT PAS DE DANGERS POUR LA SANTE DES PERSONNES OU DE RISQUES DE POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT) AU 31/12/2020	INSTALLATIONS CONTROLEES A L'ORIGINE D'UNE POLLUTION AU 31/12/2020
ART-SUR-MEURTHE	11	9	7	2
DOMMARTEMONT	7	6	6	0
ESSEY-LES-NANCY	9	6	6	0
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	7	7	5	2
HEILLECOURT	2	2	1	1
HOUEMONT	1	1	1	0
JARVILLE-LA-MALGRANGE	3	3	0	3
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	50	44	31	13
LAXOU	6	6	5	1
LUDRES	11	10	8	2
MALZEVILLE	66	60	57	3
MAXEVILLE	10	8	7	1
NANCY	30	28	24	4
PULNOY	3	3	2	1
SAINT-MAX	8	7	6	1
SAULXURES-LES-NANCY	0	0	0	0
SEICHAMPS	1	1	1	0
TOMBLAINE	20	17	8	9
VANDŒUVRE-LES-NANCY	4	3	2	1
VILLERS-LES-NANCY	14	9	8	1
TOTAL	263	230	185	45

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A- Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 pts)	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ⁽¹⁾	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30
B- Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40pts)	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux réalisation ou réhabilitation des installations	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0
Total de l'indice (sur 140 pts) :	100

(1) Ce schéma a été délibéré le 28 janvier 2010

B. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS

LE NOMBRE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

	2006 à 2019	2020
CONTROLE DE CONCEPTION	41	3
CONTROLE DE BONNE EXECUTION	35	2

LE NOMBRE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

	2006 à 2019	2020
DIAGNOSTIC INITIAL	271	3
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	222	3

C. INDICATEURS DE PERFORMANCE : LE TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (x100).

Nombre d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement en 2020	185
Nombre total d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées de 2006 à 2020	230

$$\text{Ratio} = \left(\frac{185}{230} \times 100 \right) = 80,43 \% \text{ d'installations conformes au 31 décembre 2020}$$

V. LES ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

A. LA TARIFICATION ET LA FACTURATION

PRIX DE L'EAU

Le prix détaillé de l'eau pour 2021 est fixé comme suit :

Le prix du mètre cube

3,5751 € TTC

IL RÉSULTE DE L'ADDITION DE PLUSIEURS
COMPOSANTES DONT LE DÉTAIL EST LE SUIVANT :

→ **FOURNITURE DE L'EAU** _____ **1,6078 €**

Cette somme couvre les dépenses du **service de l'eau de la Métropole du Grand Nancy** dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau, le service aux abonnés...

→ **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT** _____ **1,0554 €**

Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le **service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy** dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

→ **REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE** _____ **0,3500 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.

→ **REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE** _____ **0,2330 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.

→ **REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU** _____ **0,0444 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.

→ **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Cette redevance, **perçue pour le compte de Voies Navigables de France**, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.

> contrevaletur prélèvement _____ **0,0195 €**

> contrevaletur rejet _____ **0,0227 €**

→ **T.V.A**

La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevaletur prélèvement) _____ **0,1112 €**

Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevaletur rejet) _____ **0,1311 €**

L'abonnement annuel au service

INDÉPENDANT DE LA
CONSOMMATION, IL EST
CALCULÉ EN FONCTION DU
DIAMÈTRE DU COMPTEUR :

**POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM
(MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 44,69 € TTC**

Pour les autres diamètres, voir le tableau ci-contre.

Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

TYPE DE COMPTEUR	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	44,69 €
Diamètre 30 mm	52,92 €
Diamètre 40 mm	71,18 €
Diamètre 50 mm	100,89 €
Diamètre 65 mm	117,97 €
Diamètre 80 mm	236,86 €
Diamètre 100 mm	316,06 €
Diamètre supérieur à 100 mm	581,95 €

Les travaux et prestations 2021

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2021
TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux effectués à la demande expresse du client		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'oeuvre du Grand Nancy.
DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> > Le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème > Le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24 h > La coloration doit être constatée par un agent des services de la Métropole du Grand Nancy 	Taux	50 % de la part eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'oeuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy
Jaugeage de compteur	À la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur		Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur, majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	500 fois la part de la Métropole du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + abonnement compteur + consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de 26,48 € HT + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Pénalité pour non restitution du compteur à l'issue de la période	Par jour de retard	Forfait	5,20 € HT
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée La prestation comprend : > la fourniture des pièces > le déplacement et la main d'oeuvre		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy

PRESTATIONS DIVERSES	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2021
Intervention technique : la prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure			
	durant les heures ouvrées	L'heure	42,41 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	49,03 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	68,92 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	59,92 € HT
Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	26,52 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	33,14 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	53,01 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	44,00 € HT
Intervention d'expertise. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > recherche de fuite > inspection télévisée > diagnostic en cas de pollution > information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle			
	durant les heures ouvrées	L'heure	84,83 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	91,45 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	111,33 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	102,32 € HT
Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	68,92 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	75,56 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	95,43 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	86,41 € HT
Intervention complexe. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) > information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt			
	durant les heures ouvrées	L'heure	201,46 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	214,72 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	254,48 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	236,44 € HT
Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	127,23 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	140,49 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	254,48 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	236,44 € HT
	Fourniture de produit destructeur d'odeur	Le litre	26,52 € HT
	Fourniture d'absorbant	Le litre	1,23 € HT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Contrôle de conception	> effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	74,23 € HT
Contrôle de bonne exécution	> effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	106,04 € HT
Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	74,23 € HT
Contrôle de conformité	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	74,23 € HT
Frais d'analyse			Tarif selon les prix du marché
Frais de contre-visite	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		53,01 € HT
Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :	> d'un contrôle de bonne exécution		106,04 € HT
	> d'un contrôle périodique		74,23 € HT
	> d'un contrôle de conformité		74,23 € HT
Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet	> en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme > en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		148,44 € HT

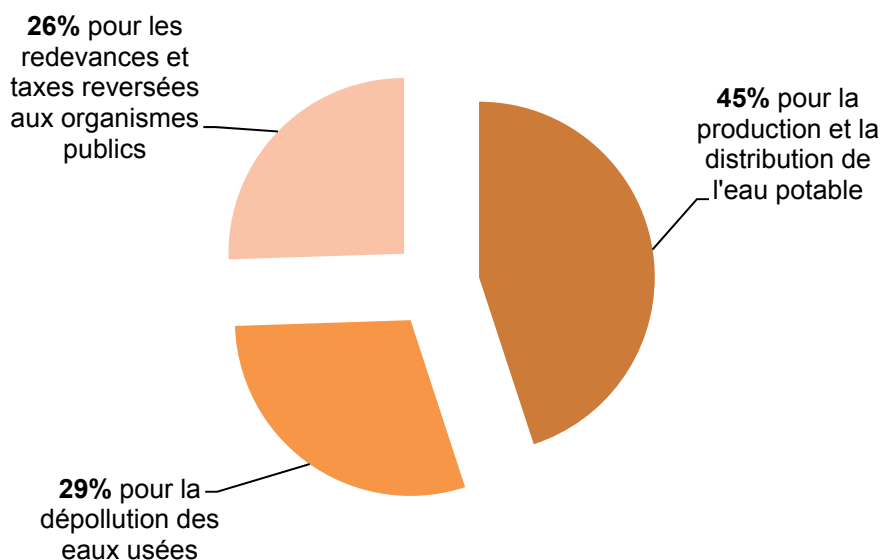
EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DE 2020 A 2021

Rubrique de facturation	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Fourniture de l'eau	1,6078	1,6078	0,00%
Redevance d'assainissement	1,0554	1,0554	0,00%
TOTAL GRAND NANCY HT	2,6632	2,6632	0,00%
Redevance pour pollution domestique	0,35	0,35	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,233	0,233	0,00%
Voies Navigables de France prélèvement	0,0189	0,0195	1,08%
Voies Navigables de France Rejet	0,0224	0,0227	-2,63%
Redevance de préservation des ressources en eau	0,0458	0,0444	-3,06%
TOTAL TIERS HT	0,6701	0,6696	-0,07%
TOTAL HT	3,3333	3,3328	-0,02%
TOTAL TTC	3,5756	3,5751	-0,01%

Facture type de 120 m3	2020	2021	%
Consommation de 120 m3 (TTC)	429,074	429,012	-0,01%
Abonnement annuel (TTC)	44,690	44,690	0,00%
TOTAL TTC	473,76	473,70	-0,01%

PRIX MOYEN DU M3 TTC	3,948	3,9475	-0,01%
-----------------------------	--------------	---------------	---------------

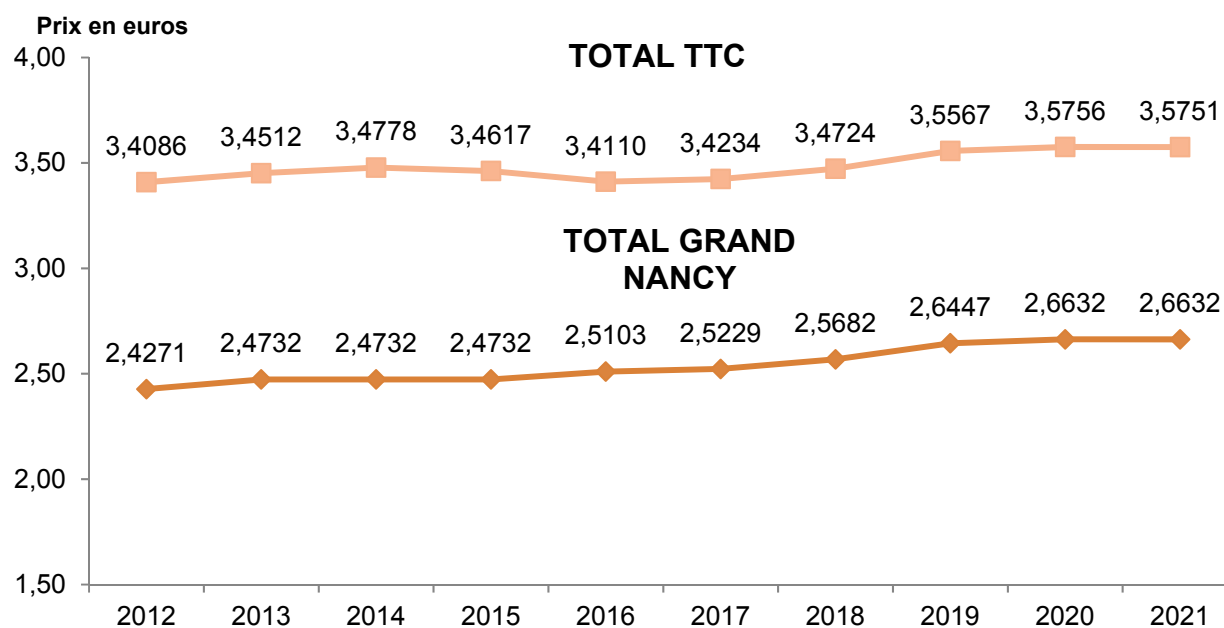
Le prix de l'eau se répartit de la manière suivante :



Conformément à la délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2020, il a été décidé de maintenir les prix de vente de la fourniture d'eau, la redevance d'assainissement ainsi que l'abonnement à leur niveau de 2020.

EVOLUTION DU PRIX DU M³ D'EAU DE 2012 A 2021

LIBELLES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EAU	1,3522	1,3779	1,3779	1,4779	1,5001	1,5076	1,5427	1,5966	1,6078	1,6078
ASSAINISSEMENT	1,0749	1,0953	1,0953	0,9953	1,0102	1,0153	1,0255	1,0481	1,0554	1,0554
TOTAL GRAND NANCY	2,4271	2,4732	2,4732	2,4732	2,5103	2,5229	2,5682	2,6447	2,6632	2,6632
<i>ÉVOLUTION %</i>	<i>2,30 %</i>	<i>1,90 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>1,50 %</i>	<i>0,50 %</i>	<i>1,80 %</i>	<i>2,98 %</i>	<i>0,70 %</i>	<i>0,00 %</i>
POLLUTION DOMESTIQUE	0,4320	0,4200	0,4070	0,3950	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
MODERNISATION RÉSEAUX DE COLLECTE	0,2740	0,2740	0,2740	0,2740	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
PRÉLÈVEMENT	0,0418	0,0427	0,0413	0,0427	0,0445	0,0438	0,0442	0,0461	0,0458	0,0444
VOIES NAVIGABLES PRÉLÈVEMENT	0,0167	0,0191	0,0191	0,0186	0,0186	0,0188	0,0188	0,0191	0,0189	0,0195
VOIES NAVIGABLES REJET	0,0198	0,0225	0,0225	0,0226	0,0228	0,0222	0,0225	0,0228	0,0224	0,0227
TOTAL TIERS	0,7843	0,7783	0,7639	0,7529	0,6689	0,6678	0,6685	0,6710	0,6701	0,6696
<i>ÉVOLUTION %</i>	<i>0,73 %</i>	<i>-0,77 %</i>	<i>-1,85 %</i>	<i>-1,44 %</i>	<i>-11,16 %</i>	<i>-0,16 %</i>	<i>0,10 %</i>	<i>0,37 %</i>	<i>-0,13 %</i>	<i>-0,07 %</i>
TOTAL HT	3,2114	3,2515	3,2371	3,2261	3,1792	3,1907	3,2367	3,3157	3,3333	3,3328
TOTAL TTC	3,4086	3,4512	3,4778	3,4617	3,4110	3,4234	3,4724	3,5567	3,5756	3,5751
<i>ÉVOLUTION %</i>	<i>2,53 %</i>	<i>1,25 %</i>	<i>0,77 %</i>	<i>-0,46 %</i>	<i>-1,46 %</i>	<i>0,36 %</i>	<i>1,43 %</i>	<i>2,43 %</i>	<i>0,53 %</i>	<i>-0,01 %</i>



Sur la période 2012-2021, les évolutions du prix de l'eau ont été parfaitement maîtrisées puisque l'inflation a progressé de 8,3%, le total Grand Nancy dans les mêmes proportions (+ 9,7%) et le prix de l'eau total TTC moins rapidement (+ 4,9%).

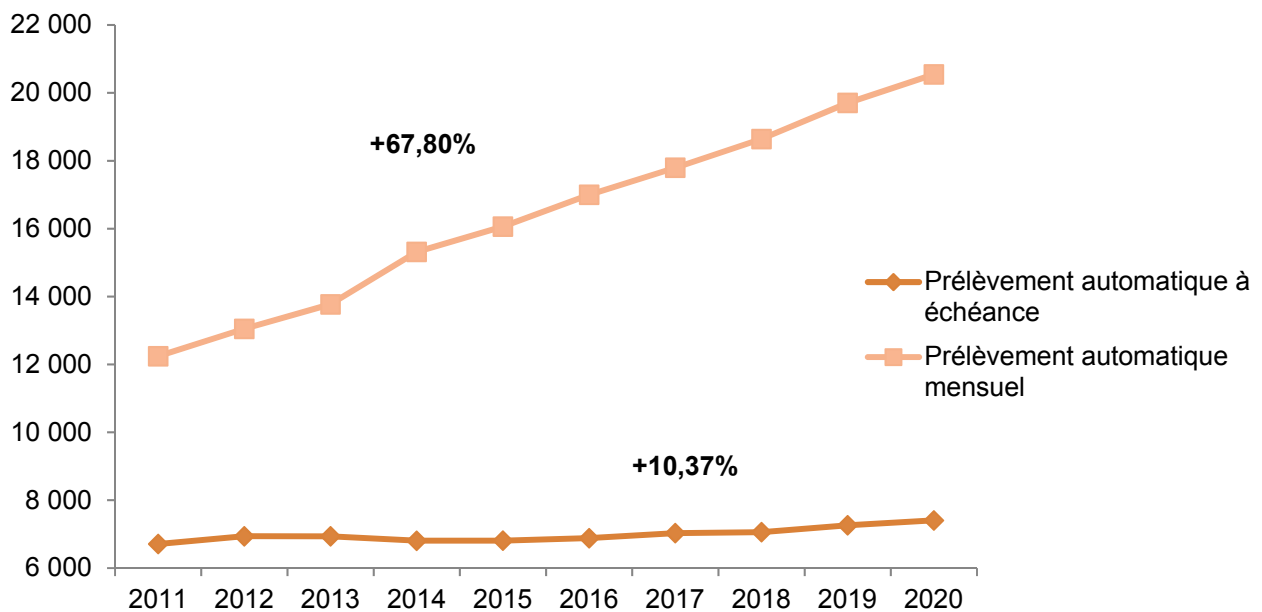
LA FACTURATION

En 2020, **108 350 factures** ont été éditées, le nombre de factures d'eau reçues dans l'année par les abonnés dépend du volume consommé et du moyen de paiement choisi, ainsi :

- **258 abonnés** consommant plus de 5 000 m³ par an reçoivent une facture trimestrielle basée sur un relevé de leur compteur,
- **20 546 clients** ayant choisi de **régler leur consommation d'eau par mensualités** constantes (prélèvement automatique) reçoivent une facture annuelle de régularisation suite au relevé de leur compteur,
- **41 177 clients reçoivent deux factures par an** : l'une correspond à une estimation de consommation semestrielle, l'autre est établie suite au relevé du compteur. Parmi eux, **7 406 clients règlent par prélèvement semestriel.**

Les abonnés qui optent pour les moyens automatisés de paiement mis à leur disposition par le Grand Nancy sont de plus en plus nombreux, notamment le prélèvement mensuel (+4% par rapport à 2019).

EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LE PAIEMENT DE LEURS FACTURES PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE



FACTURE TYPE DE 120 M³

**métropole
GrandNancy**

METROPOLE DU GRAND NANCY
22-24 Viaduc Kennedy - C.O. N°80036
54035 NANCY CEDEX

ACCUEIL DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H
ET DE 13H A 17H (16H LE VENDREDI)
7, rue Pierre Chalnot - NANCY

Téléphone 03.83.91.83.83
Fax 03.54.50.90.14
Mail accueilclientele@grand-nancy.org

Urgences en dehors des heures d'ouvertures : 03.83.91.83.62

Pour information, les coordonnées de votre Trésorerie à Nancy
TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE
Centre des Finances Publiques - Cité Administrative - Bâtiment Y
45, rue Sainte Catherine - BP 40023
54035 NANCY CEDEX
Téléphone 03.83.85.46.10

Adresse desservie

M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

POINT D'INSTALLATION

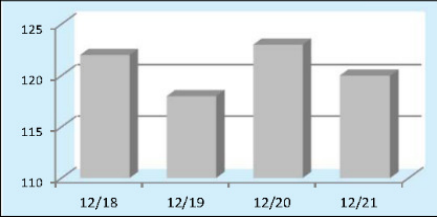
87012G

M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

Messages

Prochaine facture :
Vous vendez votre habitation :
N'oubliez pas de nous le signaler. Vous
restez redevable des consommations jusqu'à
information de la Métropole du Grand Nancy.
Mail : gestiondescontrats@grand-nancy.org

Evolution de votre consommation (m3)



FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 2827873213088 M DU 31/12/2021

Présentation simplifiée de votre facture (détail au dos)

VOTRE CONSOMMATION 120 m3

	Montant TTC (en €)
Distribution EAU	248,24
Collecte et traitement des eaux usées	139,32
Organismes publics	86,15
TOTAL	473,71

NET A PAYER

473,71 €

Soit 0,00358 € TTC par litre, hors abonnement + Abonnement sur période : 44,69 € TTC

Merci de régler cette facture au plus tard le : 01/02/2022

Règlement à réception, sans escompte.

Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.



Rendez-vous chez
votre buraliste agréé
pour payer en espèces
(dans la limite de 300 €)
ou par carte bancaire.

(Liste consultable
sur le site
[www.impots.gouv.fr/
portail/](http://www.impots.gouv.fr/portail/))
paiement-de-proximite)

A DETACHER

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

M DUPONT Marc
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

TIP SEPA

Référence Unique du Mandat TIPSEPA0540140020000282787321308840
ICS : FR92ZZZ112232
Référence : 2827873213088 M - 87012G Montant : 473,78 €
Créancier : METROPOLE DU GRAND NANCY

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

006984633957 DUPONT

695478236014 55050016587452336980540166847736

6997

N° COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSUMMATION
E15K B968462	1 622 le 31/12/2021	1 502 le 31/12/2020	120

SIRET 245.400.676.00012
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR 73 245 400 676

Détail de votre facture

Ref. Client : 87012G / N° facture : 2827873213088 M				Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	365	0,1161	42,36	5,50	
Fourniture de l'eau	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	1,6078	192,94	5,50	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES S							
Redevance d'assainissement	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	1,0554	126,65	10,00	
ORGANISMES PUBLICS							
Agence de l'Eau (Modernisation réseaux de collecte)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,2330	27,96	10,00	
Agence de l'eau (Pollution domestique)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,3500	42,00	5,50	
Agence de l'eau (Prélèvement d'eau)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,0444	5,33	5,50	
Contre valeur prélèvement VNF	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,0195	2,34	5,50	
Contre valeur rejet VNF	du 01/01/2021 au 31/12/2021	T1	120	0,0227	2,72	10,00	
TOTAL HT						442,30	
MONTANT TVA (5,50 %)						15,67	
MONTANT TVA (10,00 %)						15,74	
TOTAL TTC						473,71	
NET A PAYER						473,71	

Extrait de titre exécutoire

En application de l'article L 252 du Livre des Procédures Fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voies de recours

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (article L 1617 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Judiciaire.

Commentaires

Fourniture de l'eau

Cette somme couvre les dépenses de fonctionnement et de construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute en Moselle, au traitement dans les usines et à l'acheminement de l'eau sous pression jusqu'au robinet.

Redevance d'assainissement

Faite aux abonnés raccordés au réseau d'égout, elle finance la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées.

Taxes sur les consommations d'eau

Cette taxe annule et remplace le Fonds National de Développement des Adductions d'Eau qui permettait d'aider les communes rurales les moins favorisées dans le domaine de l'eau.

Lutte contre la pollution - Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)

Ces montants perçus pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lui permettent de financer partiellement les travaux d'eau et d'assainissement les plus importants entrepris par le service.

Voies Navigables de France (V.N.F.)

Cet établissement public perçoit des distributeurs d'eau une redevance qui va lui permettre d'entretenir les voies navigables. Elle est répercutée à l'utilisateur (délibération du 16/12/94).

Abonnement au service

Indépendant de la consommation, il est calculé en fonction du diamètre du branchement en place. Son montant dû par le titulaire du contrat au 1er janvier de l'année de facturation couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de mauvais fonctionnement.

T.V.A.

La T.V.A. est perçue au taux de 5,5% sur toutes les rubriques :

Fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau, contre valeur prélèvement VNF, Abonnement annuel ainsi que pour les frais de clôture de dossier.

Elle est perçue au taux de 10% pour les rubriques :

Redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et contre valeur rejet VNF.

En application de l'article 13 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011.

MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION

SUR LA PLATEFORME TIPI DU TRESOR PUBLIC à partir du Portail de l'Eau du Grand Nancy (<https://eau.grandnancy.eu/Portail>)

PAIEMENT PAR TIP : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque. Il ne constitue en aucun cas une autorisation de prélèvement automatique. DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU A CET EFFET ET RENVOYEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE.

Si vos références bancaires ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte Clé" ou, si elles sont erronées, VEUILLEZ JOINDRE AU TIP UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE.
NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.

PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire doit être établi à l'ordre du Trésor Public et renvoyé avec le talon TIP (non daté, non signé), au centre de traitement TIP, au moyen de l'enveloppe à fenêtre fournie, dûment affranchie.

NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT

EN ESPECES : Dans la limite de 300 € ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL OU SEMESTRIEL : Renseignez-vous auprès du Service Relations Clients au 03.83.91.83.83.

PAR VIREMENT : Sur le compte de la TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE IBAN N°FR10 3000 1005 83C 5 4000 0000 032 - BIC N°BDFEFRPP CCT.

En application des nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, le Grand Nancy met en place le prélèvement SEPA à partir de février 2014. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, l'autorisation de prélèvement national que vous avez signée demeure valable pour le prélèvement SEPA. Le Grand Nancy continuera à envoyer les ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Pour toute information complémentaire concernant votre mandat de prélèvement, vous pouvez contacter le Grand Nancy dont vous trouverez les coordonnées au recto de cette facture.

Identifiant Créancier S EPA du Grand Nancy : FR92ZZ112232

Votre Référence Unique de Mandat : TIPS EPA05401402000000542150006621

B. LES DEPENSES ET LES RECETTES

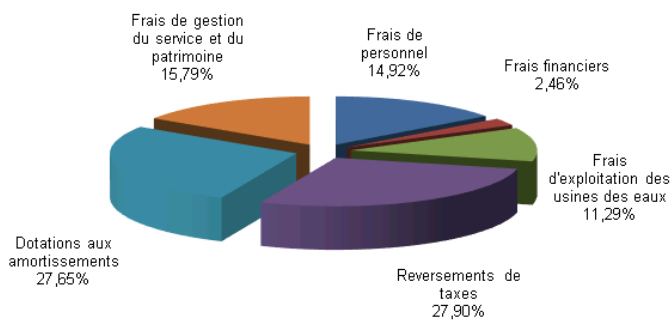
Au cours de l'année 2020, le montant total des dépenses des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (et SPANC), pour les sections d'investissement et de fonctionnement, y compris les opérations d'ordre, s'est élevé à **70,75 M€**. En corollaire, **88,27 M€** de recettes ont été encaissées

DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION

DEPENSES

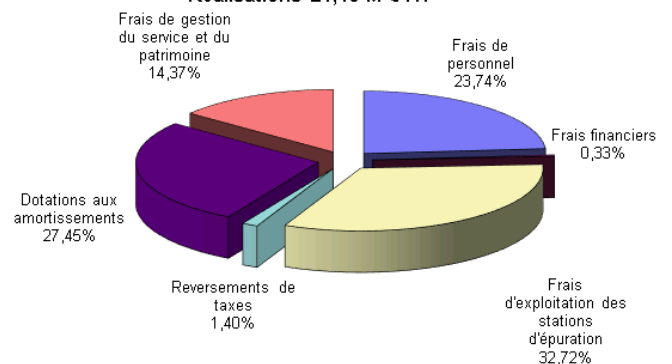
BUDGET DE L'EAU

Réalisations 29,48 M € HT



BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

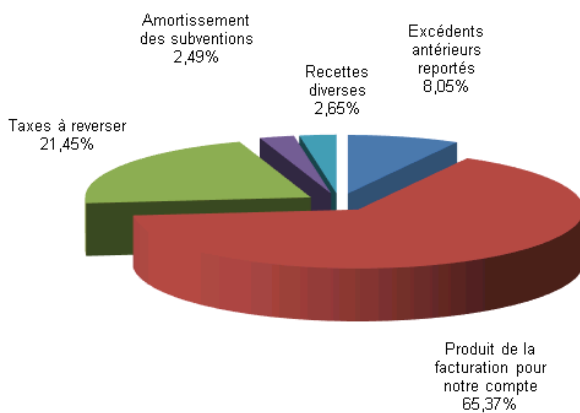
Réalisations 21,13 M € HT



RECETTES

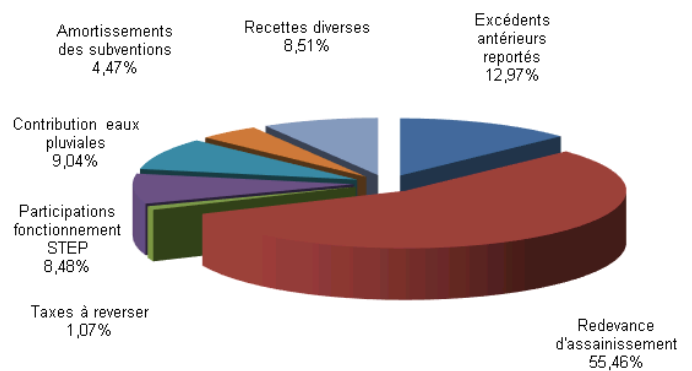
BUDGET DE L'EAU

Réalisations 37,83 M € HT



BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Réalisations 25,18 M € HT



LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES CONCERNENT :

- L'enveloppe globale des frais de personnel, en baisse par rapport à 2019 (4,40 M€ en eau contre 4,38 en 2019, et 5,02 M€ en assainissement contre 5,34 M€ en 2019). Si le G.V.T. (glissement – vieillesse - technicité) provoque mécaniquement une hausse, la baisse de 2020 est conjoncturelle et s'explique par le retard pris dans les recrutements du fait de la crise sanitaire.
- Les frais financiers en légère baisse par rapport à 2019 (0,72 M€ en eau contre 0,79 M€ et 0,07 M€ en assainissement contre 0,08 M€).
- Les frais d'exploitation des usines. Pour l'usine des eaux, ils se maintiennent à 3,33 M€ contre 3,30 M€ en 2019. Pour la station d'épuration, ils s'affichent à hauteur de 6,91 M€ en 2020 contre 6,69 M€ l'année précédente.
- Les frais de gestion du service et du patrimoine regroupent :
 - Les dépenses de fournitures, entretien et prestations, qui sont globalement comparables à celles des précédents exercices (3,19 M€ contre 3,66 M€ en 2019 en eau et 1,42 M€ contre 1,41 M€ en 2019 en assainissement).
 - Les charges de gestion, y compris les remboursements de frais au budget principal, qui s'élèvent à 1,01 M€ pour l'eau et 1,15 M€ pour assainissement.
 - Les dépenses exceptionnelles, (0,46 M€ en eau et 0,46 M€ en assainissement) qui traduisent les remboursements aux clients des trop-perçus, la participation pour la facturation sociale de l'eau, et les régularisations comptables.
 - Les dotations aux amortissements et provisions qui font état d'un montant de 8,15 M€ pour l'eau et 5,80 M€ pour l'assainissement.
- Les reversements de taxes et redevances pour un montant total de 8,22 M€ pour le budget de l'eau et de 0,29 M€ pour le budget de l'assainissement. Ils font suite à l'encaissement pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les Voies Navigables de France de ces mêmes taxes auprès des abonnés au service de l'eau.

LES RECETTES REELLES SONT CONSTITUEES PAR :

- Le produit de la facturation de l'eau, qui apporte globalement 24,73 M€ (25,01 M€ en 2019) au budget de l'eau et de la redevance d'assainissement pour 13,96 M€ (14,00 M€ en 2019). On constate une très légère baisse de recettes totales de l'ordre de 0,32 M€ attendue puisque les volumes facturés se sont contractés, sans doute du fait de la crise sanitaire.
- Les taxes encaissées pour le compte de tiers, qui ont apporté une recette de 8,11 M€ en eau et de 0,27 M€ en assainissement.
- La redevance eaux pluviales, perçue au budget de l'assainissement et versée depuis le budget général, pour 2,28 M€. Elle résulte d'un calcul qui prend en compte 28 % des charges du Compte Administratif de l'année n-1 du budget de l'assainissement et 33 % des amortissements techniques et des intérêts des emprunts.
- Les participations au fonctionnement de la station d'épuration au bénéfice du budget de l'assainissement, qui totalisent 2,13 M€ (2,42 M€ en 2019). Y figurent notamment les participations de la Société Européenne des Brasseries pour 0,76 M€, de la Communauté de communes du bassin de Pompey pour 0,22 M€, la subvention d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour 0,07 M€ et la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour 1,08 M€. Cette prime de l'Agence de l'Eau se réduit progressivement et

devrait disparaître conformément au 11^{ème} programme.

- Des recettes diverses pour 1,00 M€ pour l'eau et 2,14 M€ pour l'assainissement. Elles concernent principalement les travaux de branchements pour le compte de particuliers et leurs participations associées, ainsi que des produits

d'activités annexes et diverses régularisations.

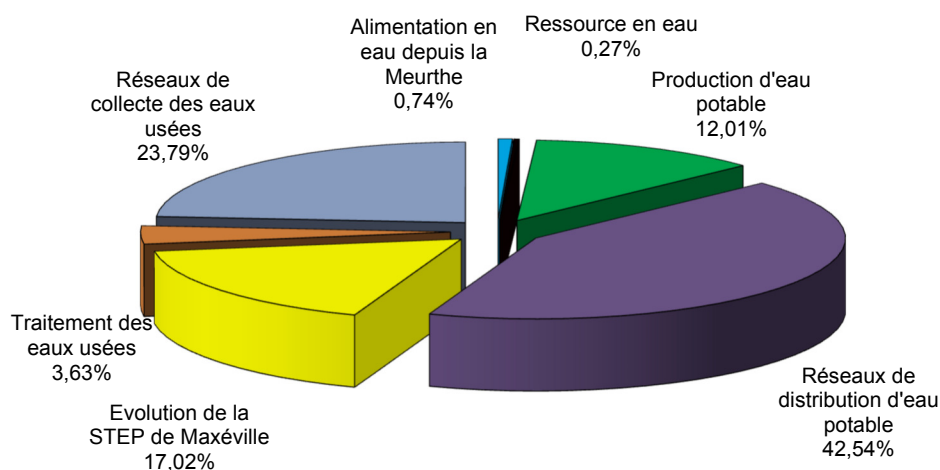
- Les reprises au titre des excédents des exercices précédents, des amortissements des subventions d'équipements et des provisions pour risques et charges d'exploitation (opérations d'ordre) : 3,99 M€ pour le budget de l'eau et 4,39 M€ pour celui de l'assainissement.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement (hors emprunts et autofinancement) ont été regroupées budgétairement dans les autorisations de programme suivantes :

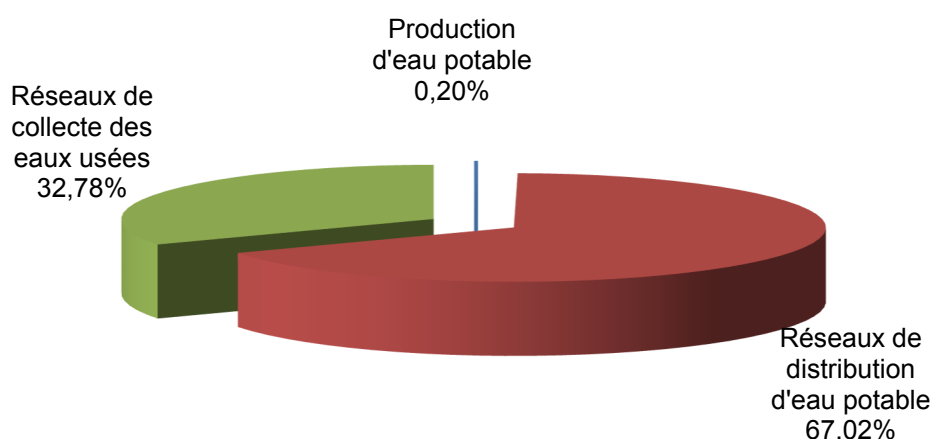
COMPTE ADMINISTRATIF PAR AUTORISATION DE PROGRAMME (EN MILLIERS D'€ HT) – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE
Alimentation en eau depuis la Meurthe	95,1
Ressource en eau	34,8
Production d'eau potable	1 537,7
Réseaux de distribution d'eau potable	5 444,3
Evolution de la STEP de Maxéville	2 177,8
Traitement des eaux usées	464,2
Réseaux de collecte des eaux usées	3 044,5
TOTAUX	12 798,3



**COMPTE ADMINISTRATIF PAR AUTORISATION DE PROGRAMME (EN MILLIERS D'€ HT) –
RECETTES D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE
Alimentation en eau depuis la Meurthe	0,0
Ressource en eau	0,0
Production d'eau potable	0,3
Réseaux de distribution d'eau potable	91,0
Evolution de la STEP de Maxéville	0,0
Traitement des eaux usées	0,0
Réseaux de collecte des eaux usées	44,5
TOTAUX	135,8



ALIMENTATION EN EAU DEPUIS LA MEURTHE

Cette opération (**0,095 M€ de dépenses**) concerne la sécurisation de la ressource en eau.

RESSOURCE EN EAU

Ces opérations (**0,035 M€ de dépenses**) concernent principalement les travaux de rénovation et de confortement du barrage et de la microcentrale de Méréville.

PRODUCTION D'EAU POTABLE

Cette rubrique (**1,538 M€ de dépenses et 0,0002 M€ de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**) a permis la réalisation d'aménagements et d'équipements complémentaires des usines dans le cadre des travaux de renouvellement, ainsi que la rénovation et l'extension de bâtiments administratifs, et l'achèvement du paiement des travaux de construction du réservoir de 30 000 m³, parc Richard Pouille à Vandoeuvre.

La recette encaissée concerne une régularisation comptable sur l'opération du réservoir Richard Pouille.

RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les crédits de cette rubrique (**5,444 M€ de dépenses et 0,091 M€ de recettes**) ont financé les réalisations suivantes :

- Travaux sur réseaux et renouvellement de branchements pour 3,867 M€ : concernent les grosses réparations sur le réseau, le renouvellement des canalisations et des branchements d'eau en plomb, la réalisation des branchements neufs pour les constructions nouvelles et les travaux de pose de compteurs.
- Travaux divers et amélioration de bâtiments pour 0,365 M€ : ont essentiellement consisté en de grosses réparations sur les ouvrages métropolitains (réservoirs, stations, centres techniques), ont participé au regroupement des activités de la Gestion Technique Centralisée et aux travaux de génie civil relatifs aux capteurs.
- Etudes, acquisitions de terrains et matériels pour 1,212 M€ : ont permis l'achat de matériels et licences informatiques, de matériels de bureau, de matériels d'exploitation (compteurs, groupes électrogènes, capteurs, matériels de recherche de fuite, pièces de fontainerie...), de véhicules, ainsi que l'acquisition de droits de tréfonds nécessaires au passage des conduites d'eau et enfin l'acquisition de terrains.
- Les recettes, pour 0,091 M€ : proviennent du remboursement d'une extension de réseau réalisée par le Grand Nancy pour le compte d'un aménageur.

EVOLUTION DE LA STEP DE MAXEVILLE

Ces dépenses (**2,178 M€**) concernent notamment les prestations liées au marché de conception et réalisation en vue de l'évolution de la station d'épuration de Maxéville.

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Ces dépenses (**0,464 M€**) concernent notamment les équipements de renouvellement de la station d'épuration.

RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Les consommations de crédits de cette rubrique (**3,045 M€ de dépenses et 0,045 M€ de recettes**) ont financé les réalisations suivantes :

- Travaux sur réseaux et renouvellement de branchements pour 2,087 M€ qui ont permis le renouvellement, l'amélioration, l'extension et la réhabilitation de canalisations, en fonction d'impératifs liés aux ruptures, aux grosses réparations et aux orages, et les raccordements d'évacuation des eaux usées pour les constructions nouvelles.
- Travaux divers et d'amélioration de bâtiments - Réduction des eaux claires parasites pour 0,661 M€. Ces dépenses ont été consacrées aux travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes, au regroupement des activités GTC, aux travaux sur les stations de pompage, à l'entretien et aux grosses réparations dans les bâtiments d'exploitation du service de l'assainissement.
- Etudes, acquisitions de terrains et matériels pour 0,297 M€. Ces crédits ont financé les études pour la connaissance des ouvrages, l'achat de licences et de matériels informatiques, de mobiliers de bureau, de matériels d'exploitation (pluviomètres, capteurs, sondes, matériel de sécurité...), l'achat de véhicules, ainsi que l'acquisition des droits de tréfonds nécessaires au passage des conduites d'assainissement et enfin l'acquisition de terrains.
- Les recettes pour 0,045 M€ proviennent du remboursement d'une extension de réseau réalisée par le Grand Nancy pour le compte d'un aménageur.

SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF)

Pour assurer le fonctionnement de ce service, le budget annexe correspondant a enregistré les mouvements suivants :

- **745 €** ont été dépensés au titre de la quote-part de rémunération du personnel (affecté à 1/8ème du temps de travail) et au titre de la quote-part du remboursement des frais du véhicule utilisé pour accomplir les missions concernées, et dont le montant est versé au budget de l'assainissement.
- **807 €** de recettes ont été encaissées, au titre des redevances perçues pour la vérification de la conception des ouvrages et leur contrôle périodique, conformément au tarif voté par le Conseil de Communauté le 16 décembre 2005.
- **20 187 €** correspondant aux excédents reportés.

De ce fait, **20 249 €** d'excédents sont capitalisés.

VI. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE RECAPITULATIVE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

LISTE RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Circulaire du 28 avril 2008

Service public d'eau potable		
Indicateurs descriptifs des services		
Libellé	Objet-Définition	Référence sommaire
Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	Annexe 2 p 90
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable TTC pour 120 m ³	Annexe 2 p 90
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés	Annexe 2 p 90
Indicateurs de performance		
Libellé	Objet	Référence sommaire
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	Annexe 2 p 90 et Annexe 3 p 99
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	Annexe 2 p 90 et Annexe 3 p 99
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	Annexe 2 p 91
Rendement du réseau de distribution	Part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée	Annexe 2 p 92
Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte	Annexe 2 p 92
Indice linéaire de perte en réseau	Ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé) et le linéaire de réseau de desserte	Annexe 2 p 92
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	Annexe 2 p 92
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Annexe 2 p 93

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	Annexe 2 p 93
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance par milliers d'abonnés	Annexe 2 p 93
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	Annexe 2 p 93
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par ce service	Annexe 2 p 93
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	Annexe 2 p 93
Taux de réclamation	Réclamations écrites relatives au service de l'eau à l'exception de celles relatives au niveau du prix	Annexe 2 p 94

Service public de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

Libellé	Objet-Définition	Référence sommaire
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	Annexe 2 p 94
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte	Annexe 2 p 94
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Quantité de boues issues de la STEP évacuées en vue de leur valorisation ou élimination	Annexe 2 p 94
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement TTC pour 120 m ³	Annexe 2 p 94

Indicateurs de performance

Libellé	Objet	Référence sommaire
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement non collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service	Annexe 2 p 94
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	Annexe 2 p 95
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	Annexe 2 p 96
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	Annexe 2 p 96
Conformité des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	Annexe 2 p 96
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par la STEP selon une filière conforme à la réglementation	Annexe 2 p 96
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	Annexe 2 p 96
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Ratio : nombre de demandes d'indemnisations pour dommages résultant de débordement / nombre d'habitants desservis	Annexe 2 p 96
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Points du réseau nécessitant au moins deux interventions par an	Annexe 2 p 96
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	Annexe 2 p 97

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Annexe 2 p 97
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Evaluer la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement	Annexe 2 p 97

Service public de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services

Libellé	Objet-Définition	Référence sommaire
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	Personnes desservies par le SPANC	Annexe 2 p 98
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	Annexe 2 p 98

Indicateurs de performance

Libellé	Objet	Référence sommaire
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	Annexe 2 p 98

ANNEXE 2 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Estimation du nombre d'habitats desservis par le service public d'eau potable

Définition	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion
Commentaire p 6	261 055habitants

Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Définition	Prix du service de l'eau potable TTC au m ³ pour 120 m ³
Commentaire p 71	2,5054 € TTC/m ³

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service

Définition	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés
Commentaire p 20	Pas d'engagement de délai du service Délai moyen d'ouverture : 3 jours

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

Définition	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Commentaire p 36	Taux de conformité : 100 % en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

Définition	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Commentaire p 38	Taux de conformité : 100 % en sortie de l'usine de production et 99,4 % sur le réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Définition		Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau	
CALCULS	Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.		
	A	Plan des réseaux	
		Existence de plan des réseaux ¹ de transport et de distribution d'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures. 10 points	
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. 5 points	
	B	Inventaire des réseaux	
		Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. 10 points	
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ² De 1 à 5 points	
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose ^{3,4} des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. 10 points	
		Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ² De 1 à 5 points	
		Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau	
		75 points	
	C	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. 10 points	
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages. 10 points	
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ⁵ . Seuls les services de distribution sont concernés par cet item. 10 points	
		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁶ . 10 points	
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. 10 points			
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, ... 10 points			
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). 10 points			
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux. 5 points		
Indice de connaissance patrimonial			100 points

i. On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)

ii. Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire

Matériaux et diamètre connus pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Matériaux et diamètre connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

iii. En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau

iv. Détermination des fourchettes de pose suggérée en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans - Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans - A partir de 2000 : année de pose

v. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, sont également à représenter

vi. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, ne sont pas concernés.

Rendement du réseau de distribution d'eau potable

Définition	Part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée	
CALCUL	Volume consommé autorisé / volume mis en distribution	
	Volume mis en distribution	17 054 969 m ³
	Volume consommé autorisé ⁽¹⁾	14 514 024 m ³
	Soit 85 %	

(1) Le volume consommé autorisé = volume comptabilisé recalculé sur 366 jours (14 247 907 m³) + consommé sans comptage (266 117 m³)

Indice linéaire des volumes non comptés

Définition	Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire du réseau de desserte	
CALCUL	Volume non compté/longueur du réseau de desserte/365	
	Volume mis en distribution	17 054 969 m ³
	Volume comptabilisé recalculé à 366 jours	14 247 907 m ³
	Linéaire de réseau de distribution	974 km
	Soit 7,87 m³/km/jour	

Indice linéaire de perte en réseau

Définition	Ration entre le volume des pertes (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) et le linéaire du réseau de desserte)	
CALCUL	Volume des pertes/longueur du réseau de desserte/365	
	Volume mis en distribution	17 054 969 m ³
	Volume consommé autorisé ⁽¹⁾	14 514 024 m ³
	Linéaire de réseau de distribution	974 km
	Soit 7,12 m³/km/jour	

(1) Le volume consommé autorisé = volume comptabilisé recalculé sur 366 jours (14 247 907 m³) + consommé sans comptage (266 117 m³)

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	
CALCUL	longueur du réseau de desserte au 31/12/2020 : 974 km	
	2020	4 064 m
	2019	6 343 m
	2018	4 329 m
	2017	6 937 m
	2016	6 964 m
	<i>Moyenne</i>	<i>5 727m</i>
	Taux	0,59 %

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Définition	Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	
	Règle de calcul : la valeur de l'indicateur est fixée comme suit :	
	0 %	Aucune action
	20 %	Etudes environnementales
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier recevable déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		60 %

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Définition	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (eau potable)
	Admissions en non-valeur : Eau : 72 198,32 € et versement FSL : 109 367 €

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

Définition	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés
CALCUL	216 coupures non programmées consécutives à des incidents sur le réseau (fuites, travaux urgents non prévus...) 62 207 abonnés soit 3,47 pour 1 000 abonnés

Le service des eaux a développé un outil informatique permettant de suivre précisément les coupures d'eau programmées ou non programmées, permettant ainsi de fiabiliser cet indicateur. 216 coupures d'eau non programmées consécutives à des incidents sur le réseau ont été effectuées en 2020 contre 233 en 2019.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Définition	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle
	Pas d'engagement de délai du service

Taux d'impayés sur les factures d'eau et d'assainissement

Définition	Taux d'impayé au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1
CALCUL	Montant facturé en 2019 : 50 883 590,45 € ; reste à recouvrer au 31 décembre 2020 : 659 500,24 € Soit un taux de 1,30 %

Taux de réclamation

Définition	Réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service
CALCUL	En 2020, 91 réclamations écrites, ce qui, ramené à 62 207 abonnés, donne un taux de 1,46 pour 1000 abonnés .

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

Définition	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion
Commentaire p 6	261 055 habitants

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité en application et conformément aux dispositions de l'article L 1331-10 du code de la santé publique
Observations	63 arrêtés d'autorisation de déversement ont été signés depuis l'année 2015. 77 conventions spéciales de déversement concernant des eaux usées non domestiques (industriels) seront progressivement transformées en arrêtés d'autorisation de déversement. Les 31 conventions spéciales de déversement concernant des eaux usées assimilés domestiques (métiers de bouche) sont toujours en cours de validité

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Définition	Quantité des boues issues de la STEP évacuées en vue de leur valorisation ou élimination
Commentaires p 58	4 151 tonnes de matière sèche

Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Définition	Prix du service de la collecte et du traitement des eaux usées TTC au m ³ pour 120 m ³
Commentaires p 71	1,4422 €TTC

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	
CALCUL	Nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif	61 240
	Nombre d'habitations équipées d'un assainissement non collectif situées en zone d'assainissement collectif	169
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		99,72 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau		
CALCULS	Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.		
	Plan des réseaux		
	A	Existence de plan des réseaux ¹ de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement 10 points	10
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année 5 points	5
	Inventaire des réseaux		
	B	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de collecte des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année 10 points	0
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ² De 1 à 5 points	0
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose ^{3 4} des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné 10 points	0
		Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ² De 1 à 5 points	0
	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau		
	C	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée 10 points	10
		Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. ² De 1 à 5 points	2
		Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux 10 points	10
		L'inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux 10 points	10
		L'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite. Seuls les services de collecte sont concernés par cet item 10 points	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...). 10 points		0	
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite 10 points		10	
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10 points		0	
Indice de connaissance patrimonial			
		57 points	

vii. On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)

viii. Altimétrie des canalisations connues pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire

Altimétrie des canalisations connues pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Altimétrie des canalisations connues pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Altimétrie des canalisations connues pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Altimétrie des canalisations connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

ix. En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau

x. Détermination des fourchettes de pose suggérées en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans - Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans - A partir de 2000 : année de pose

xi. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, sont également à représenter

xii. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, ne sont pas concernés.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Définition	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 224-17 du CGCT
Information Police de l'eau	Conforme site http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Définition	Pourcentage des boues évacuées par la STEP selon une filière conforme à la réglementation
	100 %

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Définition	Abandons de créances annuels et montant versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (assainissement)
	Admissions en non-valeur : assainissement : 37 923,23 € et versement FSL : 66 633 €

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes et d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis
CALCUL	Au cours de l'année 2020, 4 indemnisations ont été enregistrées par les services.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Définition	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'interventions requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut sur le réseau public sont à prendre en compte
CALCUL	Au cours de l'année 2020, 4 points sensibles avec un suivi hebdomadaire.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	
CALCUL	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12/2020 : 941 km	
	2020	2 493 m
	2019	3 701 m
	2018	4 166 m
	2017	4 682 m
	2016	2 661 m
	Moyenne	3 540 m
	Taux	0,38 %

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Définition	Pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conforme à la réglementation	
CALCUL	Nombre de bilans réalisés sur 24 heures, conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral, rapporté au nombre total de bilans sur l'année 2020 soit :	98,08 %
	$\frac{(365-7)}{365} \times 100$	

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie		
CALCUL	<i>Eléments communs à tous les types de réseaux</i>		
	A	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement)	20
		Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10
		Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et de mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
		Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
		Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
		Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur les milieux récepteur	0
		TOTAL A	90
	B	<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</i>	
		Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10
		<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</i>	
		Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
		TOTAL B	20
	TOTAL A + B		110

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Définition	Personnes desservies par le SPANC
Commentaires p 68	771 habitants pour 263 installations ANC

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Définition	Apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif
Commentaires p 68	Total de l'indice 100/140

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Définition	Ratio entre le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service
Commentaires p 69	80,43 % d'installations conformes

ANNEXE 3 : AGENCE REGIONALE DE SANTE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2021

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO-LSEHL.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : COMMUNAUTE URBAINE GRAND NANCY

Exploitant : METROPOLE GRAND NANCY

Maitre d'ouvrage : METROPOLE GRAND NANCY

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : Le captage est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource superficielle.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chlore et ozone) et également d'un traitement d'affinage et d'ultrafiltration.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	749	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	4,50 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	14,22 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>					TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F													
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure													
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table>					Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4													
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive													

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

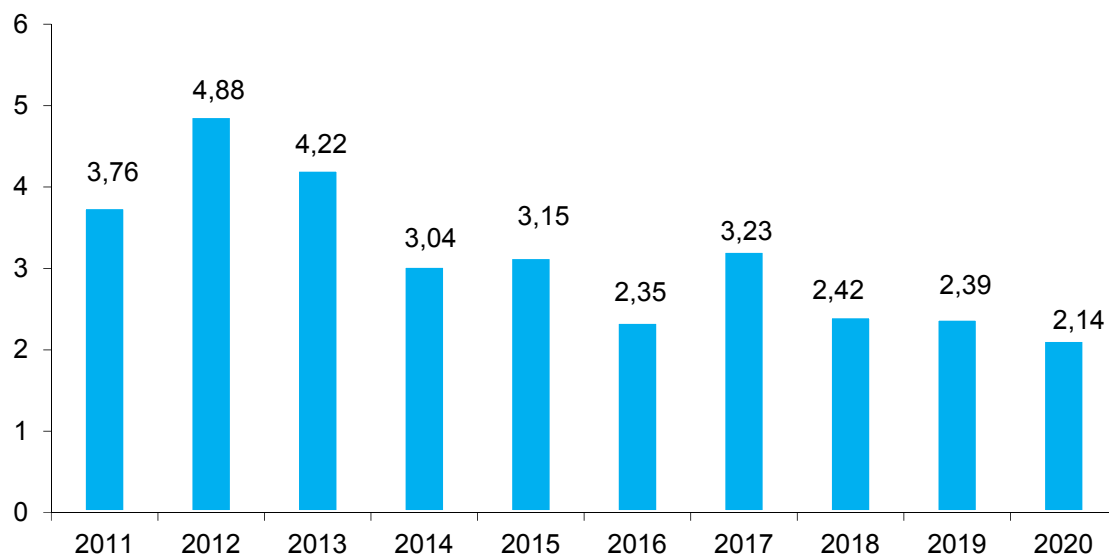
- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

ANNEXE 4 : DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

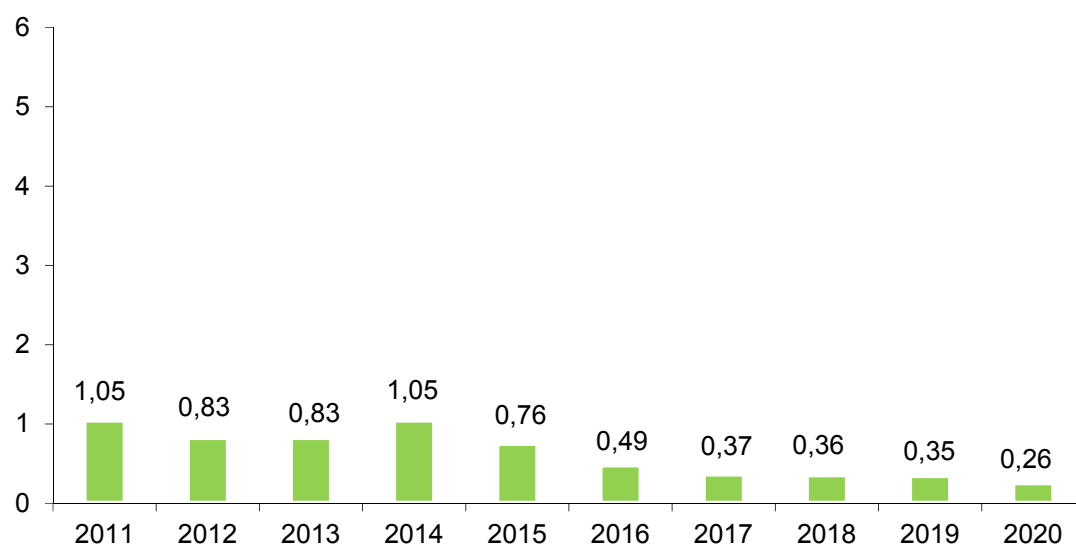
BUDGET DE L'EAU

DUREE (EN ANNEES)



BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

DUREE (EN ANNEES)



ANNEXE 5 : AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, mensuellement légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISFEA - données agréées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.service.audience.fr

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Le 12 mars 2021, le comité de suivi des collectifs territoriaux, constitué par le 10¹ mars 2021, a été tenu en vue de la présentation du Rapport annuel de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce rapport est présenté à son assemblée délibérante en report annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement et de protection des milieux aquatiques. Ce rapport est publié sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Le comité de suivi des collectifs territoriaux est composé de représentants des collectivités territoriales et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce rapport est publié sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 153,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 1^{er} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux depuis le 1^{er} mars 2021.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de réqualification urbaine, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats. 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a alloué une enveloppe de 2 M€ aux bénéficiaires.

En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville. Le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.

Rapport annuel de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluant principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 900 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (9% du territoire national métropolitain) et compte 4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rue de la République - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tel. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Donnez votre avis sur les inondations et le milieu marin

DU 1^{er} MARS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

L'eau

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux Podcasts

métropole GrandNancy

Eurocité humaine

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

Plus d'informations

WWW.GRANDNANCY.EU

